



Magazine Gabonais de Coopération internationale

COOPERATION Internationale

EDITION SPECIALE

Siège Social : Libreville (Gabon) - B.P. 13 556 - Tél.: (241) 07 89 64 00 / 20 86 79

INTERVIEWS



UÉ



12
RAPAC



14
ANPN



27
ECOFAC



40
PATRIMOINE MONDIAL

2 journées des AIRES PROTEGEES d' AFRIQUE Centrale

Le Financement Durable des Activités de Conservation

lancement officiel

13 janvier 2009

journées nationales

2009







EDITORIAL

Par S. E. Thierry MATHISSE, Ambassadeur, Chef de la Délégation de L'U.E

4-5

OPINION

Les Nouveaux Défis de la Conservation
Par Brice NDONG

6

RAPAC'AIRES

INTERVIEWS

-M. Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC

-M Jules OGOUE BANDJA, Secrétaire Exécutif de L'ANPN

-M Samy MANKOTO, Président du RAPAC

10-15

NOUVELLES DU RESEAU

TOURNEE AU GABON DE LA MALLE PEDAGOGIQUE SUR LES GRANDS SINGES

La malle pédagogique sur les Grands singes et leur habitat est un outil d'information, de formation et de sensibilisation à la protection des grands singe et de leur environnement naturel .Une expérimentation a été menée au Lycée Blaise PASCAL, à Libreville du 25 mai au 5 juin 2009.

7

LETTRE DE CAWHFI



18

ITV Guy DE BONNET

Responsable du Programme CAWHFI/ UNESCO



RAPACÔ



1ère édition



Wonga - Wengué

TROPHEE DE L'ENVIRONNEMENT

20



DOSSIER

Activités ECOFAC

24

- Interview de M. Jean Michel SIONNEAU, Coordonnateur Régional ECOFAC
- Bilan Semestriel des Activités(ECOFAC) 2009
- CTRS Kinshasa (ECOFAC)

Deuxième Edition des Journées Nationales des Aires Protégées

- GABON
- RDC
- CAMEROUN
- CONGO
- RCA
- SAO TOMÉ ET PRINCIPE
- GUINÉE EQUATORIALE

ZOOM



ATELIER DE PLANIFICATION D'UNE STRATEGIE D'ATTENUATION DES CONFLITS HOMME-ELEPHANT EN AFRIQUE CENTRALE.HOTEL MONT FEBE YAOUNDE

Présenter la synthèse des connaissances actuelles sur les conflits homme - éléphant en Afrique Centrale, et proposer les éléments essentiels d'une stratégie sous- régionale pour la gestion des conflits Homme- Eléphant (CHE).

21

AGENDA



Nous célébrons ce mois les secondes journées des aires protégées avec pour thème principal "le financement durable des activités de conservation et le développement humain à l'intérieur et en périphérie des aires protégées". Ces journées permettent de fédérer l'engagement collectif en matière de préservation de la biodiversité et de répondre aux préoccupations légitimes de tous les acteurs et intervenants de la conservation et du développement durable.

Paradoxalement, à l'heure où la protection de l'Environnement est devenue une préoccupation universelle, la Conservation se trouve au cœur de débats qui la fragilisent. Et ces débats se déroulent tant au niveau des populations qu'à l'échelon des décideurs locaux, ainsi qu'au niveau des bailleurs de fonds.

Pour leur part, les populations ont tendance à penser que la conservation des aires protégées limite leurs activités et s'oppose à leur propre développement. Le véritable défi est de faire percevoir aux populations riveraines des aires protégées qu'elles sont des acteurs à part entière de la conservation et que leur implication dans la gestion durable des ressources contribue à leur développement socio-économique.

La participation des populations est désormais intégrée dans les phases d'aménagement, de gestion et de valorisation des aires protégées. Il faut cependant approfondir et consolider le processus en termes de retombées économiques et sociales. C'est pour cette raison qu'au niveau scientifique et économique, on commence concrètement à donner une valeur monétaire aux "services environnementaux" et à la valorisation des aires protégées.

Il est stratégique d'initier et de consolider un changement de la vision que les populations locales ont de la conservation, afin qu'elles la considèrent comme une source d'opportunités pour le développement local. En fait, la possibilité de développer des synergies entre développement et conservation est tout à fait réalisable, surtout avec l'implication des populations, en leur faisant ressortir les avantages.

Des expériences de ce genre ont été développées, par exemple dans le cadre de la mise en place de modèles de gestion durable de la faune: en misant sur la conservation de la faune au cœur des massifs forestiers par la minimisation de l'impact de l'exploitation forestière et du braconnage, la durabilité et la rentabilité de la chasse villageoise se voient renforcées.

De même, avec le développement du tourisme communautaire ou de l'écotourisme, les populations encadrées, formées et rémunérées pour organiser des activités touristiques bénéficient de retombées économiques qui leur permettent de réaliser des projets de développement local (construction de pharmacie, d'épicerie, mise en place de potagers ...) et de réinvestir dans ces nouvelles activités économiques.

Les politiques quant à eux se réjouissent des résultats obtenus dans le domaine législatif. Code forestier, loi sur les Parcs nationaux, classement de plus de 10 % de la superficie du territoire gabonais en aires protégées, que de progrès réalisés en quelques années ! Mais il reste un aspect important à ne pas négliger : l'application de ces lois et le financement des moyens nécessaires à leur application. Dans de nombreux cas, la traduction de ces textes

S.E. Thierry MATHISSE

AMBASSADEUR, CHEF DE LA DELEGATION DE
LA COMMISSION EUROPEENNE
AU GABON, EN GUINEE EQUATORIALE
ET A SAO TOME ET PRINCIPE

de lois entraîne des choix politiques parfois impopulaires et donc nécessite un effort important en termes d'explication et une volonté politique de tous les niveaux des décideurs. Là plus qu'ailleurs, il faut poursuivre les efforts pour que le travail réalisé porte durablement ses fruits.

Et pour les bailleurs de fonds qui se concentrent désormais sur l'approche plus globale du changement climatique, il est nécessaire d'accompagner la réflexion du financement durable des aires protégées. Si c'est le thème retenu par le RAPAC pour ces journées des aires protégées, c'est bien parce que, après plus de 15 années de soutien de la communauté internationale, où de nombreuses aires protégées ont pu être aménagées et protégées, aujourd'hui se pose concrètement la question de la poursuite de ces financements. Il existe désormais des pistes nouvelles pour un financement durable, s'appuyant sur les produits de la rétribution des services environnementaux, ou sur des fonds mobilisés par des fondations auprès du secteur privé.

L'attention internationale se concentre de plus en plus sur le changement climatique et sur les mécanismes REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Degradation), avec la possibilité concrète dans le moyen/long terme d'avoir à disposition des fonds liés à l'utilisation de "market/financial incentives" pour la réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, dont pourront aussi bénéficier la conservation et les populations locales. Il faut bien sûr, dans le court terme, se préparer aux différents niveaux et avec tous les acteurs impliqués, à la mise en place des structures et des capacités humaines

nécessaires, en concevant des actions pour garantir des phases d'apprentissage et de lancement de ce nouveau processus.

Il faut cependant en définir les modalités de mobilisation et de mise à disposition pour que ces fonds participent concrètement à la conservation.



Thierry Mathisse remet des parechemins aux Eco-Gardes du Parc National de la LOPE.

Les Nouveaux Défis de la conservation

Au moment où nous bouclons ce numéro spécial, nous éprouvons un double sentiment : - la satisfaction d'avoir mis à la disposition du public une œuvre supplémentaire de plaidoyer en faveur de la conservation et la motivation de mettre en valeur les préoccupations gouvernementales et des acteurs en matière de gestion durable de nos ressources naturelles. Les journées consacrées aux Aires Protégées en Afrique centrale constituent une occasion pour les différents intervenants de



ce journal de porter haut cet intérêt général. Notre plus grand défi, et bien d'autres encore, était de produire une œuvre avec une expertise entièrement locale. La réalisation de ce numéro spécial résulte d'une confiance qui a été placée en nous et pour cela, nous devons remercier le Secrétariat Exécutif du RAPAC, la Coordination régionale d'ECOFAC, la délégation de l'Union Européenne notamment, qui ont cru en nos capacités.

Nous pensons qu'il est nécessaire que l'ensemble des documents audio-visuels et écrits qui accompagnent la lutte contre la perte de la biodiversité en Afrique, soient réalisés en priorité par les acteurs locaux.

Si nous voulons fédérer et mobiliser, de manière plus efficace, l'engagement collectif autour de cet intérêt planétaire, nous devons avant tout utiliser l'expertise africaine et régionale.

Le message de la conservation passera mieux auprès des communautés locales lorsqu'il est véhiculé par les acteurs issus de ces communautés. Il y a là une exigence d'appropriation et l'instauration d'un climat de confiance entregouvernements, acteurs de la conservation, et les populations. Nous devons avoir un nouveau mode de pensée pour résoudre les problèmes nouveaux de notre monde.

Ce numéro Spécial JAPII incarne cette nouvelle approche et ce nouveau mode de pensée dont tous les acteurs de la conservation en Afrique centrale auront besoin pour traiter l'une des crises mondiales les plus graves : le réchauffement climatique.

Le fait que notre magazine *Coopération Internationale* s'aventure dans un domaine aussi transversal que l'environnement est un signe encourageant de la maturité de notre approche. Le succès de notre action en dépend fortement.

Brice NDONG
Directeur de la Publication

O
P
I
N
I
O
N



Le Meilleur de notre Magazine





Nouvelles du Réseau

Tournée au Gabon de la malle pédagogique sur les Grands singes



Dans le cadre de la tournée au Gabon de la malle pédagogique sur les Grands singes et leur habitat, une expérimentation a été menée au Lycée Blaise PASCAL, à Libreville du 25 mai au 5 juin 2009. L'action visait à permettre à la Direction de cet établissement scolaire du second degré d'évaluer la possibilité d'intégrer cet outil de sensibilisation et d'éducation environnementale dans ses programmes d'enseignement. La conduite des animations était confiée à l'ONG les amis du Pangolin et assurée par M. Jules NTOUTOUME, un animateur formé à l'exploitation de la malle pédagogique. Le présent rapport rend compte des activités qui ont été réalisées dans le cadre de ce test. Après un bref rappel du contexte et de l'objectif de cette action, il évoque notamment le déroulement des animations et relève les quelques enseignements qui ont pu être tirés de cette première expérience.

I Contexte et objectif

La malle pédagogique sur les Grands singes et leur habitat est un outil d'information, de formation et de sensibilisation à la protection des grands singes et de leur environnement naturel. Sous la supervision du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), elle est mise à la disposition des acteurs nationaux de l'éducation environnementale pour la sensibilisation de la jeunesse gabonaise à travers l'organisation d'animations itinérantes dans les établissements scolaires à travers le pays. Elle comporte une diversité d'outils qui permettant, à travers un ensemble d'activités à la fois ludiques et instructives, de renforcer les connaissances des jeunes sur les grands singes, d'attirer leur attention sur les menaces qui pèsent sur ces espèces animales dont les populations sont en recul ; et, les amener à s'exercer à la recherche des solutions efficaces et durable à y apporter.

Conçus pour les enfants dont l'âge varie entre 8 et 12 ans, les outils et les activités proposés par la malle pédagogique se destinent prioritairement aux élèves de fin de cycle primaire (C.M. 1 et 2). Mais, l'importance de la thématique abordée, la richesse des outils et le caractère particulièrement instructif des activités proposés par les animations ainsi que l'intérêt qui est de plus en plus accordé aux actions d'éducation environnementale dans la formation intellectuelle et citoyenne des individus ont amené certains établissements scolaires de niveau plus élevé à

s'intéresser à la malle pédagogique sur les grands singes et à envisager de l'intégrer dans le processus de formation de leur élèves. C'est dans ce cadre que la Direction du Lycée Blaise PASCAL a sollicité des organisateurs de la tournée nationale de la malle pédagogique la conduite d'une série d'animations à caractère expérimentale dans l'établissement. L'objectif de ce test était de permettre à la Direction de l'établissement, avant d'envisager une éventuelle intégration de cet outil dans les programmes de formation à la rentrée scolaire 2009 – 2010 ; d'évaluer la réceptivité des élèves par rapport aux activités proposées par la malle, leurs adéquations avec les programmes de formation ainsi que l'adaptabilité des activités par rapport aux structures dont dispose l'établissement. La conduite de cette expérimentation a été confiée par les organisateurs de la tournée de la malle pédagogique à L'ONG les Amis du Pangolin, une association spécialisée dans les actions d'éducation environnementale. Celle-ci a désigné M. Jules NTOUTOUME, identifié comme personne-ressource de la tournée de la malle pour mener les animations.

II Le déroulement des animations

L'expérimentation de la malle pédagogique sur les grands singes et leur habitat s'est déroulée du 25 mai au 05 juin 2009. L'action visait exclusivement les élèves des classes



de 6ème. Les animations étaient organisées en séances de 1h 30 mn et se déroulaient durant les tranches horaires réservées au cours de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Les élèves des 9 classes de 6ème concernés par l'action étaient repartis en 13 groupes de 18 personnes en moyenne. Chaque groupe ne pouvait prendre part qu'à une seule séance d'animation. Par rapport à cette organisation, le programme établi de commun accord avec le chef de département des Sciences de la Vie et de la Terre et les enseignants de ce département en charge des classes de 6ème, comportait comme thématiques à aborder : les grands singes dans la forêt, les ressemblances et les dissemblances avec l'Homme ; les menaces sur les populations de grands singes et les solutions adaptées à y apporter.

Conformément à ce programme, les enseignements et les activités menés dans le cadre des animations proposaient aux jeunes élèves ciblés de reconstituer la forêt ; d'identifier les singes parmi les autres espèces, d'identifier les différentes espèces de

grands singes et les problèmes auxquels ils sont confrontés. En fonction du cadre qui était proposé, l'essentiel de l'activité des animations consistait en l'exploitation et l'interprétation des fresques, des crânes et des moulages de la patte et la main de gorille. Le jeu de l'oie géant a été utilisé une fois ; mais l'exiguïté de l'espace disponible faisant en sorte que les élèves étaient obligés de marcher sur le tapis, il a été décidé de ne plus utiliser cet outil de peur de l'abîmer. La méthodologie appliquée accordait une large place à la participation des élèves. Les échanges entre élèves étaient particulièrement privilégiés afin de permettre aux enfants de confronter leurs idées et à éliminer eux-mêmes les réponses et les points de vue impertinents ; et apprendre les uns des autres. Le rôle de l'animateur consistait surtout à orienter la réflexion des enfants, à construire l'information pertinente à partir des différentes réponses fournies par les élèves.

III Les résultats obtenus

Près de 230 élèves des 9 classes de 6ème que compte le Lycée Blaise PASCAL ont pris part aux séances d'animation sur la préservation et la protection des grands singes. Il y a également eu la participation passive de quatre enseignants. Les notions enseignées ont été très bien assimilées. Sur certains des aspects du programme retenu, les élèves ont même fait montre de pré requis bien élaborés ce qui a permis de faciliter la progression au cours des animations. Les évaluations formatives organisées à la fin de chaque séance d'animation ont permis de se vérifier l'apport des activités sur l'amélioration des connaissances des élèves ciblés sur les grands singes et les problèmes aux quels ils font face ; Ainsi au sortir des ces animations, les élèves ciblés sont désormais à mesure de :

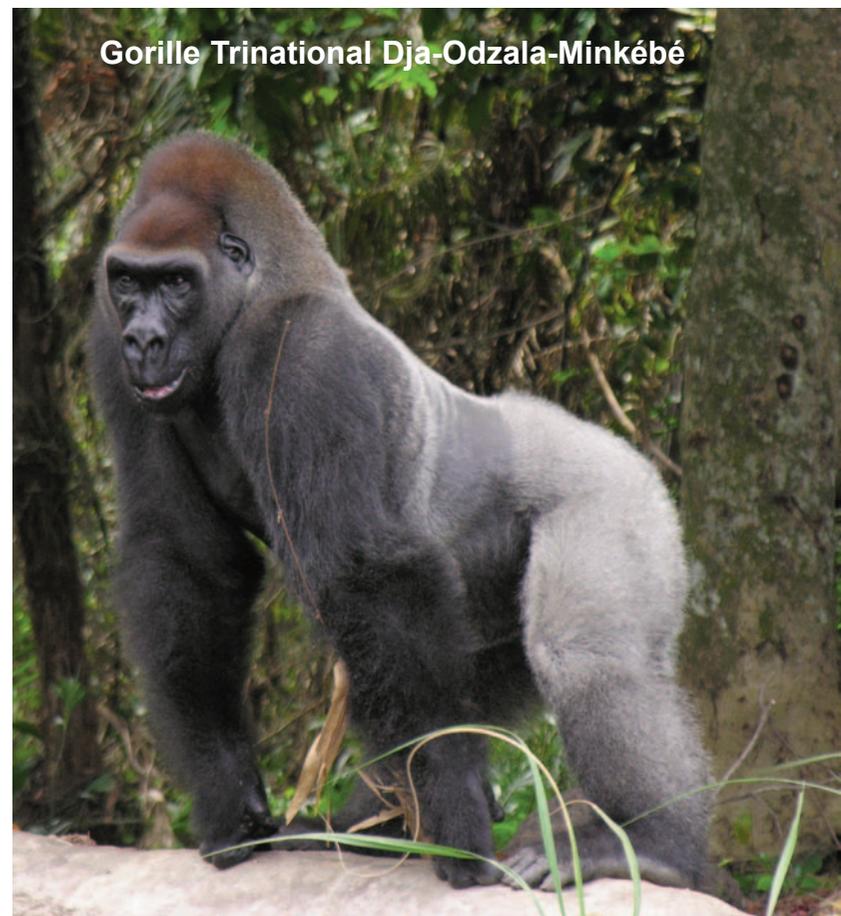
- Identifier les principaux éléments constitutifs de la forêt (les arbres et les plantes, les animaux et les hommes)
- Distinguer les singes des autres animaux, et reconnaître les grands autres singes parmi les autres singes à partir des trois principaux critères de distinction qui sont l'absence de queue, la station debout et l'absence de museau.

Les élèves ont également eu pour acquis de connaître désormais les 7 espèces de grands singes qui existent (gorille de plaine, gorille de montagne, chimpanzé, bonobo, orang-outang de Bornéo, orang outan de Sumatra et l'Homme) ainsi que leur localisation géographique. Il en est de même pour les principales menaces qui pèsent sur les 6 premières espèces de grands singes et qui sont responsables du recul de leurs populations (destruction de leur habitat ; les maladies ; la capture et la détention des individus, le braconnage et le commerce du gibier et les pratiques fétichistes.

IV Les enseignements tirés de l'expérimentation

Les animations organisées au Lycée Blaise PASCAL dans le cadre de l'édition 2009 de la malle pédagogique sur les grands singes ont constitué une expérience enrichissante à plusieurs titres. Pour l'animateur, c'était l'occasion de mettre en pratique les connaissances et les techniques d'exploitation des outils acquises lors de la session de formation de juin 2008; mais aussi celle de se confronter avec les réalités inhérentes à la pratique d'une telle activité (respect des horaires, ponctualité, régularité...). L'organisation mise en place par la Direction de l'établissement a été parfaite. La répartition des élèves en groupe d'effectif réduit (18 personnes) la disponibilité en temps et en heure des salles de classes, la ponctualité des élèves sont autant d'éléments qui ont significativement contribué au bon déroulement des animations. A cela il faut ajouter l'enthousiasme des élèves matérialisé par une participation effective à l'ensemble des activités ; l'intérêt, la disponibilité et la collaboration des enseignants. Tous ces facteurs ont contribué au bon déroulement des animations ; et rendent tout à fait réalisable et

bénéfique l'intégration de la malle pédagogique dans les programmes d'enseignement du Lycée Blaise PASCAL ou de tout autre établissement secondaire pouvant faire preuve de la même rigueur et de la même discipline dans l'organisation. Cependant, dans la perspective de la reconduction de cette année au cours de l'année scolaire 2009-2010, il faudra prévoir de la faire pendant une période plus longue (3 mois au minimum, à raison d'une animation par groupe toute les deux semaines) afin de permettre aux élèves d'aborder d'autres thématiques et d'autres activités que comportent la malle pédagogique. Il faudra de même que les animations se tiennent dans une salle plus adaptée aux types d'activités qu'elles comportent. Les salles de cours de SVT se sont en effet révélées exigües pour la réalisation de certaines activités comme l'exploitation du jeu de l'oie. On pourrait, comme se fut le cas lors de l'expérimentation à l'école conventionnée de Gros Bouquet 2, les tenir dans la salle de sport qui offre plus d'espace. Il faudra enfin envisager de trouver une tranche horaire spécifique pour les animations pour ne pas léser les cours de SVT. Si ces quelques remarques sont prises en compte, les activités d'éducation environnementale sur les grands et leur habitat qui s'appuient sur l'exploitation de la malle pédagogique pourront être conduites au Lycée Blaise PASCAL au cours de l'année scolaire prochaine. L'ONG les Amis du Pangolin et sa personne-ressource sont disposées à y contribuer.



Gorille Trinational Dja-Odzala-Minkébé

Entretien avec

Monsieur Jean Pierre AGNANGOYE

Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

COOPERATION INTERNATIONALE : *Vous êtes au centre de l'organisation de la deuxième édition des journées nationales des Aires Protégées. Vos premières impressions.*

Jean Pierre AGNANGOYE : L'impression c'est la mesure de la responsabilité. Lorsqu'on décide au sein d'un conseil d'administration d'organiser de telles manifestations, au niveau des pays et ensuite au niveau sous régional, il y a des objectifs et des résultats attendus. Il y a le problème d'organisation, et de mobilisation des cibles visées. Mon souci et ma responsabilité sont de voir organiser ces événements dans de très bonnes conditions. Au niveau du Secrétariat Exécutif, des dispositions ont été prises notamment dans la mise à disposition des orientations à nos administrateurs nationaux. Nous avons aussi défini des termes de références pour la mise en place des comités nationaux d'organisation des journées nationales au niveau de chaque pays, avec à l'appui des calendriers indicatifs de déroulement de ces journées. Nous avons fait la même chose pour l'Acte central sous régional. L'impression que j'ai est qu'au niveau des pays, nos administrateurs et les autres acteurs de la conservation sont à pied d'œuvre pour la réussite de cette deuxième édition.

Au Gabon où se trouve le siège du RAPAC, nous avons placé la tenue de l'acte central dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'Environnement, le tout sous le patronage du Vice Premier ministre en charge de l'environnement. Nous avons travaillé de concert avec les ministères du tourisme et des parcs nationaux et celui des eaux et forêts pour la mise en place d'un comité national efficace et opérationnel.

Quel bilan faites-vous des activités du Secrétariat Exécutif ?

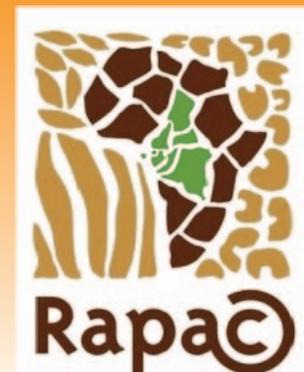
Jean Pierre AGNANGOYE : Sans pour autant plonger dans une autosatisfaction qui n'est pas de nature à amener les gens à affronter de nouveaux défis, au regard des activités déployées ces dernières années et des résultats obtenus, je peux dire que notre bilan est très positif. Ceci justifie le fait que l'ensemble des partenaires et acteurs trouvent en notre réseau, un partenaire fiable pour les actions de conservation dans la sous région.

Nos conseils d'Administration se tiennent deux fois par année, au cours desquels nous faisons le bilan de nos activités et le point

sur le niveau d'exécution des différentes recommandations. Depuis 2006, avec la mobilisation de la subvention de l'Union Européenne, on peut dire que le RAPAC a pris une vitesse de croisière dans la mise en œuvre de son plan stratégique adopté en 2005 et renforcé en 2007.

Qu'est-ce qui marquera la vie du RAPAC pendant le déroulement de ces journées nationales des Aires protégées ?

Jean Pierre AGNANGOYE : C'est ce que nous allons obtenir sur la base du thème central qui est le financement durable des activités de conservation. Le choix de ce thème obéit à une préoccupation réelle. Le bilan de nos activités est positif aujourd'hui parce que depuis 2006 nous bénéficions d'un financement sécurisé de l'Union Européenne avec d'autres financements supplémentaires de la CEEAC et de la Coopération française. Ces financements nous permettent de réaliser nos programmes et nos ambitions. Cette subvention arrive à son terme en mars 2010, vous comprendrez tout le sens de l'inscription de ce thème au cœur des réflexions que nous menons durant ces journées. Au-delà de ces réflexions pour faire le bilan de nos différents financements, au-delà de l'évaluation des besoins et des déficits, nous devons explorer les nouvelles possibilités qui s'offrent à nous pour garantir les financements sécurisés. Pour l'avenir immédiat du RAPAC, je ne peux pas vous dire que je suis pessimiste, parce que nous avons déjà un financement assuré par la BAD et la CEEAC dans le cadre du Programme d'Appui à la Conservation des Forêts du Bassin du Congo, d'un montant de près de 30 milliards de FCFA. 40% de ce montant sera consacré au volet conservation et c'est le RAPAC qui en assurera la mise en œuvre. Nous avons en perspective des rapprochements avec l'Union Européenne dans le cadre du 10ème FED qui laisse entrevoir une possibilité de renouvellement du financement de l'UE en faveur du RAPAC. Nous avons aussi une démarche en cours avec la COMIFAC auprès de la CEEAC pour la mobilisation des fonds sécurisés sur la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) qui est alimentée par le prélèvement d'une taxe de 0,4% sur les importations au niveau de tous les pays membres. Nous pensons que l'aboutissement heureux de ces démarches constituera une garantie de financement et du fonctionnement de la COMIFAC et



de ses institutions partenaires dont le RAPAC. Pour les activités à déployer, les autres partenaires seront toujours disposés à appuyer les organisations si la question du financement du fonctionnement est assurée par les Etats.

Oui mais en dépit des financements apportés à la conservation, ce secteur demeure le « parent pauvre » dans plusieurs de vos Etats membres. Comment l'expliquez-vous ?

Jean Pierre AGNANGOYE : Effectivement, je l'ai dit moi aussi et ce n'est certainement pas par ingratitude que les agents affectés dans les aires protégées au niveau des pays membres se plaignent. Le constat est réel. La conservation demande assez de moyens et les pays ont, pour la plupart beaucoup de problèmes à résoudre dans d'autres secteurs jugés privilégiés par les gouvernements. Et en dépit du fait que tout le monde clame qu'il est nécessaire de conserver, ce secteur n'est toujours pas aligné au même rang de priorités que les autres secteurs comme la santé, l'éducation ou encore les infrastructures. On considère que la conservation est consommatrice des fonds et ne rémunère pas rapidement l'investissement. A ce moment, la conservation n'étant pas prioritaire dans bien des cas, c'est pour cela que nous disons que c'est le parent pauvre. Ceci étant, la plupart des Aires protégées fonctionnent grâce à l'appui de la communauté internationale. Je citerai en exemple l'UE à travers le programme ECOFAC dont RAPAC est bénéficiaire avec d'autres organisations locales, USAID avec le programme CARPE, UNESCO avec le programme CAWHFI.

En revanche, si vous regarder dans les différents budgets de nos Etats, la part qui revient à la conservation est très insignifiante.

Vous avez donc un double message à faire passer, celui de la prise de conscience sur la nécessité de conserver et sur son impérieux financement ?

Jean Pierre AGNANGOYE : Absolument !! La prise de conscience doit toujours être aiguillonnée et éveillée. On peut reconnaître qu'avec les manifestations du changement climatique, au delà des politiques et des gouvernants, tout le monde perçoit aujourd'hui la nécessité de conserver. Mais la préoccupation la plus importante reste celle qui touche précisément les finance-

ments parce qu'il s'agit de passer de la prise de conscience à la matérialisation de l'engagement politique réelle par des actions concrètes. Il s'agit de mettre à la disposition des conservateurs les moyens minimum requis pour assurer la gestion des espaces protégés.

Je ferai allusion à la question des effectifs. Figurez-vous que nos espaces s'évaluent en milliers d'hectares, il est évident que la surveillance et la gestion de ces espaces ne se feront pas avec deux ou trois conservateurs. Il nous faut suffisamment de moyens logistiques et du personnel pour y faire face. Ce sont ces efforts que nous demandons régulièrement aux Etats membres. Notre sensibilisation sur cet épineux problème d'effectif s'adresse à la fois aux pouvoirs publics et aux institutions internationales qui parfois imposent des contraintes budgétaires à nos gouvernants, notamment en matière de recrutement.

Si l'Union Européenne ne vous renouvelle pas son financement, que comptez-vous faire pour pérenniser les activités en cours ?

Jean Pierre AGNANGOYE : Je ne dirai pas que nous allons pérenniser toutes les activités, parce que même avec la contribution de l'Union Européenne, nous avons besoin aussi de la CEEAC, de la BAD et bien d'autres. Si par malheur cette subvention de l'UE ne se renouvelle plus, nous devons compter sur le programme de la BAD qui a déjà été approuvé par son Conseil d'Administration. Ce programme s'étend sur cinq ans et couvre le CONGO, la RDC, la RCA, le CAMEROUN, le GABON et la Guinée Equatoriale. Il y a des pays comme le TCHAD et SAO TOME et PRINCIPE qui ne seront pas directement couverts par ce financement. Ces journées nous permettent d'identifier d'autres sources de financements notamment le secteur privé. Nous demandons à tous nos partenaires de comprendre que conserver les écosystèmes forestiers et la biodiversité c'est conserver un bien commun d'une manière directe ou indirecte.

Propos recueillis par : Brice NDONG et Colince Aimé

Entretien avec Monsieur Samy MANKOTO

Président du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

Cette année le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), organise des journées nationales dont la restitution se fera à Libreville où chaque pays viendra faire part de son expérience nationale afin d'en tirer une sorte de synthèse. Le but étant de déceler les points forts de ces journées, capitaliser ces expériences et promouvoir le partenariat au niveau régional. L'équipe de COOPERATION INTERNATIONALE est allé au siège de l'UNESCO à Paris à la rencontre de Monsieur Sami MANKOTO, Président du Conseil d'Administration du RAPAC.

Envoyé spécial : Brice NDONG

COOPERATION INTERNATIONALE (CI) : *Les premières journées des Aires protégées ont été organisées à Kinshasa en 2007, cette année on célèbre la deuxième édition dans chaque pays membre de votre réseau. Le concept prend-il de l'envol ?*

Monsieur SAMI MANKOTO (SM):

Les journées de Kinshasa nous ont donné l'occasion de promouvoir nos activités dans la Région. Elles ont eu un impact important au niveau de la visibilité du réseau. C'était l'occasion de montrer au public de la RDC et de la sous région les différentes activités menées par le RAPAC. L'objectif étant non seulement de valoriser les activités des huit pays membres de notre réseau, mais aussi leur complémentarité. Vous avez des pays qui disposent des Aires protégées en zone côtière et marine et ceux qui en ont en forêt tropicale. Nous développons des synergies au niveau de la conservation de la biodiversité.

(CI) : Le choix du thème de cette année veut-il mettre en évidence les difficultés de financement au sein de votre réseau ?

(SM): Le financement ne va pas mal, mais il faut rechercher les voix et moyens pour innover dans ce domaine. Vous avez raison de poser cette question parce que parfois il n'y a même pas de financement (Rire).

Les Aires protégées ont des potentialités qui peuvent entraîner des ressources extra budgétaires. J'ai été pendant dix ans Directeur Général des Parcs nationaux dans mon pays, la RDC. Nous considérons toujours les Aires Protégées comme étant des parents pauvres, or vous avez des pays comme le Kenya où le tourisme vient en 2ème position après le café. A l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), nous avons mis en valeur les ressources emblématiques comme le Grand singe et les gorilles de montagne. Nous y avons développé un écotourisme porteur de ressources financières.

Lorsque j'ai quitté l'ICCN il y a 15 ans pour rejoindre l'UNESCO, les sites de VIRUNGA et de KAHUZIGA-BIEGA, qui sont des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO et du RAPAC, nous généraient des recettes de l'ordre de 700.000 dollars par an. Ces ressources nous ont permis de renforcer des équipements de garde et de développer des projets communautaires autour des parcs. Ces bénéfices ont été également partagés avec les populations

locales. Nous avons construit des écoles, réhabilité la route de dessert touristique et développé le partenariat avec le secteur privé.

Nous avons développé une collaboration transfrontalière avec le Rwanda, entre l'ICCN et l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN). Nous avons notamment valorisé la conservation des gorilles de montagnes qui sont pour nous de véritables ambassadeurs de la paix, puisqu'ils ne connaissent pas de frontières. Il y a eu un accord entre l'ORTPN et l'ICCN qui fait que les recettes générées par ces familles de gorilles qui se déplacent vers le Rwanda, sont rétrocédées à l'ICCN pour développer des programmes de surveillance bénéfiques pour les deux pays. Cette coopération transfrontalière, encouragée par le RAPAC, rapporte aujourd'hui à l'ICCN 50.000 dollars par mois en moyenne.

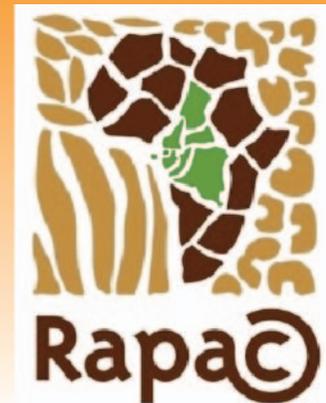
Quel bilan faites-vous de la subvention de l'UE ?

(SM): L'Union Européenne est un de nos principaux partenaires. J'ai signé en 2006 la convention UE-RAPAC à Libreville avec le Chef de la délégation de l'UE et le gouvernement gabonais. Cette subvention est de l'ordre de 4 millions d'Euros pendant quatre ans. A l'aide de cette subvention, nous avons pu développer des programmes de formation des gestionnaires des sites RAPAC qui totalisent 13% de l'ensemble de la sous région en terme de superficie.

Nous avons pu renforcer les compétences dans le domaine de la gestion des Aires protégées ; développer un programme de performance des outils pour la gestion efficace des sites et l'évaluation des monitorings.

Nous avons élaboré un plan stratégique décennal 2008-2017 qui permet d'avoir une vision pour l'avenir des Aires protégées, qui pour nous doivent être des sites d'excellence pour la conservation de la biodiversité et pour le développement durable. On ne conserve pas pour conserver. Il faut protéger et utiliser durablement. L'UE a permis d'attirer d'autres Bailleurs de Fonds que sont le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le WWF, la Banque Mondiale, pour le renforcement des capacités et la formation des gestionnaires.

Le RAPAC doit veiller à l'harmonisation de l'exploitation et



de la conservation. Les Parcs Nationaux ayant été créés pour la plupart par décrets, sans consultation avec les populations, il en résulte des attitudes conflictuelles entre les populations et les corps de garde. Le RAPAC voudrait mettre fin à ces conflits par la formation des Gardes qui doivent être en même temps des protecteurs, mais aussi des Educateurs.

Il faut que nous arrivions à une gestion participative pour que les populations comprennent que l'Eléphant et le gorille peuvent procurer à leur milieu des avantages en terme d'aménagement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Je parlerai en l'occurrence des éco jobs qui peuvent être créés pour qu'à long terme, ces populations locales deviennent elles-mêmes des protecteurs de la nature.

Le rôle du RAPAC, grâce à l'appui de ses partenaires, FFEM, BM, UE, WWF, WCS, est d'arriver à mettre en place cette symbiose. Comment percevez-vous le débat entre conservation et développement ?

(SM): Tout dépend de la finalité et des objectifs poursuivis. Le RAPAC joue un rôle de conseil tant auprès des Etats membres que des acteurs privés, notamment des ONG environnementales. Que se soit sur l'exploitation minière au Gabon, au Congo, ou dans les pays où nous agissons, nous donnons des conseils aux gouvernements sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. En RDC par exemple, grâce à l'appui de l'UNESCO, on est arrivé à mettre en place des COCOSI, des Comités de Coordination des Sites. Au niveau des sites, les conservateurs travaillent avec les chefs coutumiers et les ONG pour élaborer des projets de collaboration et d'aménagement des sites où tout le monde se retrouve périodiquement pour faire le point. C'est une plateforme de concertation qui mérite d'être répliquée ailleurs en Afrique. Il faut qu'il y ait un dialogue franc entre les gestionnaires, les politiques et les managers scientifiques.

Quelle sera la contribution des Aires protégées dans l'atténuation des effets néfastes du changement climatique ?

(SM): Les défis sont multiples et nous nous projetons vers l'avenir. Au niveau du RAPAC, nous avons établi notre Conseil

Scientifique qui est constitué par des Experts Africains et Européens de haut niveau. Ils ont compétence tant dans les sciences sociales et humaines que dans les sciences naturelles exactes. Sur la question du financement, nous reconnaissons que nos Etats ont des priorités, mais dans le plan de convergence, le RAPAC a la mission de promouvoir l'axe stratégique du plan de convergence numéro 4, c'est-à-dire conservation et valorisation de la biodiversité et le renforcement des capacités. A ce titre, grâce à l'appui de l'UE et de plusieurs autres Bailleurs de Fonds, le PNUD, le Royaume de Belgique, l'Unesco a lancé une Ecole régionale post universitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux. Cette Ecole s'appelle ERAIFT et est basée à Kinshasa. L'ERAIFT a été lancé en 1999 et a formé 81 spécialistes de haut niveau, reconnus par le CAMES. Le RAPAC travaille avec cet établissement pour avoir les meilleurs gestionnaires. L'autre grand défi pour nous est la communication. Nous voulons diffuser l'information au niveau des populations et des décideurs par l'entremise d'une stratégie de communication efficace et adaptée. Plusieurs formules peuvent être exploitées parce que le RAPAC ne fera pas tout seul ce travail. Nous coordonnons, harmonisons, et proposons des solutions alternatives. Les pays doivent s'inspirer sur les bons modèles de gestion des Aires protégées en s'adaptant aux réalités nationales.

Le Gabon a mis en place l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), le Congo Brazzaville est sur le même chemin. L'ambition du RAPAC est d'arriver un jour à stimuler la création des réseaux similaires en Afrique de l'ouest, de l'est et australe, dans le but de voir naître au niveau de l'Afrique subsaharienne une confédération de réseaux qui auront une plateforme continentale.

Allons-nous y arriver ? Cela dépend de la bonne volonté des uns et des autres, mais notre responsabilité est de montrer le chemin et susciter les initiatives. Nous le faisons dans le cadre de la COMIFAC, du partenariat pour le Bassin du Congo notamment avec l'appui de la CEEAC dont la COMIFAC est le bras séculier.

Entretien avec

Monsieur Jules OGOUEBANDJA

Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux

L'ANPN est l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon. Aux termes de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, elle est principalement chargée de la gestion du réseau de 13 parcs nationaux créés par le Président de la République, Chef de l'Etat, le 30 août 2002. Ce réseau de parcs pèse trois millions d'hectares et couvre 11,5% de la superficie nationale. Comme organe en charge des parcs nationaux au niveau National, l'ANPN est un important partenaire du RAPAC, dont il est d'ailleurs l'un des administrateurs au niveau du Gabon.

Les JAPH au niveau national comme dans tous les pays membres du RAPAC doivent se dérouler les 29 et 30 mai 2009. Quel est le niveau d'implication de l'ANPN ?

L'ANPN est co-organisatrice des journées nationales avec le RAPAC. A ce titre, en association avec Aventures Sans frontières qui assure avec nous la co-administration nationale du RAPAC, nous sommes le principal acteur national de cette importante manifestation. C'est l'occasion de rappeler à quel point ce type d'événement permet de porter à la compréhension du public, les préoccupations gouvernementales en matière de gestion durable de nos ressources biologiques.

En effet, il n'est que de comprendre que le Président de la République, Chef de l'Etat, a lui-même ouvert la voie en créant, d'un seul tenant, un réseau exceptionnel de 13 parcs nationaux en 2002. Cet acte fondateur et unique au monde a placé le Gabon dans le peloton de tête des pays du Bassin du Congo en matière de préservation de l'environnement. Il faut donc rappeler à la communauté nationale et internationale combien les efforts du Gabon doivent être soutenus. Cette manifestation a aussi cet objectif.

Comment percevez-vous ce type d'évènement?

Ce type d'évènement est important à deux niveaux :

-d'une part, il est nécessaire de regrouper les partenaires et gestionnaires d'aires protégées au niveau national. Cela permet de consolider les efforts dans une dynamique commune. Nous faisons avancer le même train, chacun par sa spécialité, son positionnement, sa logique. Administration, secteur privé, ONG, associations locales, nous souhaitons tous avoir la garantie d'une gestion efficace et efficiente de notre potentiel naturel. A cette échelle, ce sont les mécanismes permettant la synergie des différentes interventions qui sont importants ;

-d'autre part, nous devons bénéficier des meilleures pratiques de gestion à l'échelle sous-régionale, de l'expérience positive de nos voisins et partenaires de conservation. Et, à mon avis, c'est cela le bénéfice premier du RAPAC : mettre les talents, les expériences et les expertises en réseau, de façon à permettre à de jeunes organisations comme l'ANPN de ne pas partir de rien, de bénéficier de l'appui de l'intégralité de la sous-région.

Quelle valeur ajoutée pour le Gabon et surtout l'ANPN qui est une jeune agence et qui a des défis à relever?

Je parlerai de la valeur ajoutée que constitue pour l'ANPN une organisation comme le RAPAC. Au-delà de l'expérience novatrice qu'elle nous propose en mettant les compétences en réseau, elle a aussi pour objectif d'amener les gestionnaires de sites que nous sommes à planifier la gestion des ressources à l'échelle de la sous-région. Plus que tout autre secteur, l'environnement a en effet la particularité d'engendrer des mécanismes qui s'échelonnent au-delà des frontières politiques des Etats. Ainsi, les élé-

phants n'ont toujours pas de passeports et traversent les frontières de nos pays chaque jour, car la continuité écologique le leur impose. Les territoires écologiques dépassant donc les territoires politiques, nous devons chaque jour nous adapter et trouver les outils politiques qui permettent de préserver l'intégrité et la fonctionnalité de ces écosystèmes.

C'est ainsi que des projets transfrontaliers voient le jour, comme la Trinationale Dja (Cameroun), Odzala (Congo) et Minkebe (Gabon), baptisé TRIDOM. En lui-même, ce projet est une révolution dans sa conception, par le fait qu'il a pour objectif de protéger l'espace écologique tri-national entre trois aires protégées situées dans trois pays différents. Ce projet à lui seul nous donne déjà des orientations sur la gestion bi-nationale d'autres aires protégées comme les complexes Mayumba-Conkouati (entre le Gabon et le Congo) ou Monts de Cristal-Monte Allen (entre le Gabon et la Guinée équatoriale).

Vous voyez donc que l'ANPN est au cœur de ces défis, et nous souhaitons faire du RAPAC le carrefour de toutes ces préoccupations.

Quelle image des parcs voulez-vous donner au niveau national et international?

D'abord, les parcs nationaux du Gabon sont, à une échelle réduite, la représentation de l'ensemble des forêts du bassin du Congo. Chacun d'eux est exceptionnel et met en valeur une facette unique de nos impressionnants écosystèmes. En matière de préservation, nous avons donc la garantie que nous transmettrons aux générations futures un échantillon représentatif de ce qu'aura été notre environnement, l'intégralité des merveilles naturelles et culturelles qu'il nous aura été donné de vivre à notre époque. Ce réseau de parcs a l'ambition de devenir une référence nationale, propriété de chaque gabonais, de chaque village, de chaque canton, de chaque département, de chaque province. Cette appropriation nationale est la garantie de sa pérennité.

Ensuite, comme l'a dit un jour le Président de la République, Chef de l'Etat : « le paradis terrestre existe et il se porte bien au Gabon, protégé par notre système de parcs nationaux. Nous invitons le monde à partager ces trésors naturels, en gardant à l'esprit la notion de durabilité. » Nous avons pour ambition d'amener la communauté nationale à vivre ces émotions naturelles, à partager notre émerveillement et notre stupéfaction devant des spectacles naturels aussi aboutis. Tout le travail qui est fait actuellement à l'ANPN a en effet pour objectif d'aménager les parcs pour que le monde entier puisse vivre le spectacle unique de ces interactions permanentes entre une faune abondante et une flore diversifiée.

Et si on abordait la question du financement durable de l'agence ?

Vous touchez à la question fondamentale de la durabilité de tous les processus que nous mettons en place. A l'échelle de la sous-région, cette question se pose depuis peu. Des expériences sont risquées ici et là, et le



RAPAC a pour mission d'initier et d'encadrer la réflexion sur les nouveaux mécanismes de financement pour la conservation. Nous regardons tous avec intérêt ce qui se passe à la Tri-nationale des forêts de la Sangha (TNS), cette vaste étendue de 36.200 km² comprenant trois aires protégées réparties entre le Cameroun, le Congo et la République centrafricaine. Une fondation de droit privé a été mise en place pour abriter un fonds fiduciaire dont l'objectif est d'assurer le financement durable de la TNS. Le processus, bien qu'encore à son début, est prometteur et nous donne déjà des pistes pour le réseau des parcs nationaux du Gabon. La loi sur les parcs nationaux autorise ce type de mécanisme.

Jusque là, les financements que nous recevons sont en premier lieu des financements publics (Etat gabonais, fonds de coopération). L'Etat assure aujourd'hui 90% de nos frais de fonctionnement et 70% de nos frais d'investissements annuels. Mais ces financements ne couvrent, en globalité, que près de 60% de l'intégralité de nos besoins. Il y a donc nécessité de rechercher de nouvelles possibilités de financements. Nous sommes sur cette voie.

Avez-vous les moyens de votre politique ?

Le Président de la République a mis le tourisme et les parcs nationaux au rang de priorité nationale. Le gouvernement nous donne de fait, la possibilité de réaliser les études et investissements de base nécessaires à la réalisation de ce projet.

Actuellement, le cadre juridique et institutionnel est en train d'être finalisé. Un cadre stratégique s'y adosse, comprenant un programme de conservation et un plan cadre de gestion, qui est en train d'être complété par les plans de gestion de chaque parc national, que nous espérons boucler d'ici décembre 2009. Une fois tous les parcs aménagés, nous aurons la configuration réelle du réseau, les différentes contraintes et opportunités. Il sera alors possible de les valoriser en ayant la garantie de ne pas altérer les ressources. C'est un processus de longue haleine. La patience et l'obsession sont de mise.

Quels sont vos atouts et contraintes en matière de réalisation de vos activités ?

Notre atout majeur est incontestablement cette merveilleuse combinaison naturelle qui place le Gabon au cœur de l'Afrique centrale en lui donnant une nature exceptionnelle. Ajoutez à cela une stabilité politique certaine et des partenaires au développement qui accompagnent ce processus, et vous créez un cercle vertueux qu'il faut valoriser chaque instant. Notre contrainte majeure est que ce processus exige des réflexions nouvelles, des métiers nouveaux, des processus innovants. Chaque instant, il nous faut créer, construire l'avenir à la lumière des possibilités existantes et latentes. L'opération est ardue et passionnante.

La synergie avec le RAPAC vous apporte-t-elle des alternatives aux

problèmes que vous rencontrez sur le terrain pour la gestion efficiente de vos parcs?

Bien entendu. Je vous le disais : le RAPAC, pour nous, est le miroir des possibilités actuelles et futures. Dans ce domaine complexe, il est important de savoir qui fait quoi, qui a la technologie, d'où viennent les outils. Le RAPAC organise cette information à l'échelle de la sous-région et nous permet ensuite de la valoriser dans nos organisations.

Si j'évoque les différents ateliers organisés par le RAPAC, en juin 2008 (atelier tourisme), en août 2008 (atelier sur les activités alternatives) et en février 2009 (atelier sur les outils et modes de gestion des aires protégées), actuellement un plan de formation sur les métiers des AP. Utilisez-vous les résultats de ces différents ateliers ainsi que les produits dérivés pour construire votre plan d'action?

D'abord, nous avons activement participé à chacun de ces ateliers. Pour comprendre comment nous pouvons capitaliser un atelier du RAPAC, il faut savoir comment s'organise une telle initiative. Ce que fait le RAPAC dans un atelier comme les deux premiers que vous avez cité (tourisme et activités alternatives), c'est de mettre en avant les bonnes initiatives de chaque organisation, afin que toutes les autres puissent en bénéficier. Ainsi, nous partageons nos différentes expériences à l'échelle sous-régionale et nous pouvons évaluer, pour chacun et pour tous, comment les mettre en valeur. Pour ce qui concerne le troisième atelier sur les outils de gestion des aires protégées, il s'agit là d'une constante du RAPAC : la nécessité de mettre tous les acteurs de la conservation au même niveau d'information et de formation sur les outils et techniques dont ils ont besoin pour gérer les aires protégées.

Comme vous le voyez, nous bénéficions largement de ces échanges et nous mettons en pratique, au niveau des parcs nationaux, le bénéfice de ces réunions.

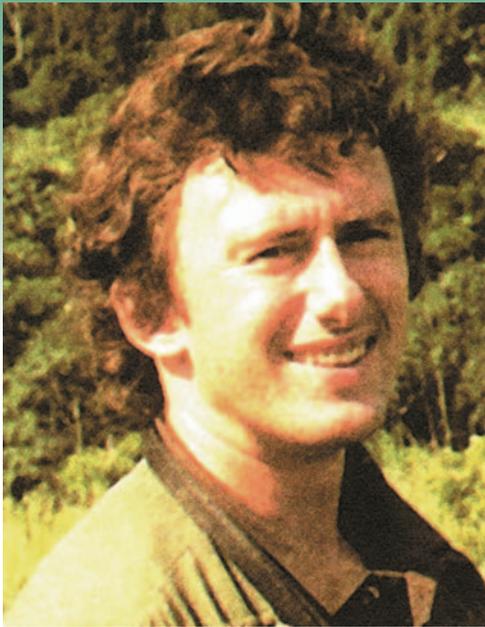
Peut-on compter sur une vraie implication de l'ANPN pour une meilleure organisation des JAPII ?

La question ne se pose pas en ce sens. Demandez nous plutôt s'il est possible d'organiser les JAPII au Gabon sans l'ANPN ? Je vous réponds tout de suite : NON.

Pourra-t-on, bientôt, parler d'un « modèle ANPN » à l'échelle de la sous région ?

Nous nous attelons effectivement à le créer, ce modèle. Encore une fois, cela prendra du temps. Je sais que l'impatience est aussi une de nos constantes. Nous voulons tout, tout de suite. Mais des processus aussi importants que ceux que nous mettons en place actuellement nécessitent que l'on prenne le temps de les concevoir, de les couvrir et de les sevrer.

Propos recueillis par : Brice NDONG



Docteur LEE WHITE, **Nouveau Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)**

Dr Lee WHITE a été nommé à la tête du Secrétariat Exécutif de l'ANPN en Octobre 2009, par le nouveau gouvernement du Président de la République Gabonaise Ali BONGO ONDIMBA.

Lee White a commencé ses recherches dans la Réserve de faune de la Lopé 1989, par une étude sur l'impact de l'exploitation forestière sur la végétation et sur les populations de grands mammifères. Ses travaux ont mis en évidence l'impact qu'ont provoqué les changements climatiques sur la végétation et les processus dynamiques de colonisation des savanes. Après avoir obtenu son doctorat à l'Université d'Edinburgh en 1992, il est revenu à la Lopé en qualité de chercheur, financé par la Wildlife Conservation Society (WCS).

Il poursuit ses recherches sur la flore et sur l'histoire de la végétation. Lee est un biologiste de terrain qui s'interroge sur l'évolution, les inter-relations, et la place de chaque espèce de plante dans le milieu complexe de la forêt tropicale.

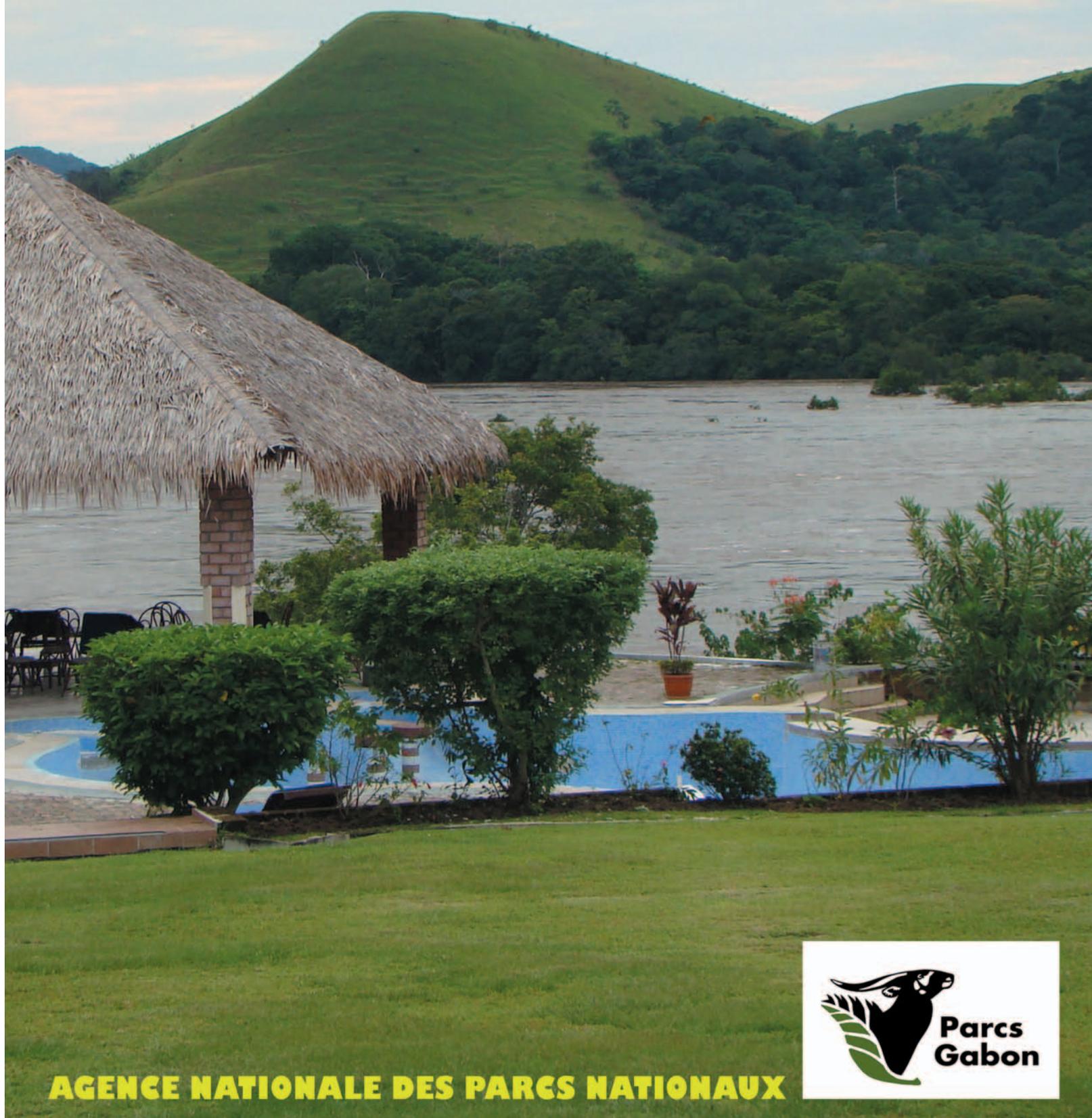
Avant sa nomination, il occupait le poste de conseiller scientifique technique pour un projet géré par la direction générale de l'environnement. Il est largement impliqué dans la préparation scientifique du dossier gabonais sur le changement climatique pour Copenhague. Le projet étudie le rôle de la forêt gabonaise dans le stockage du gaz carbonique (CO₂), c'est-à-dire sa place dans la régulation du climat de la planète.

En 2002, à l'occasion du Sommet de Johannesburg sur la l'Environnement, l'ancien Président de la République gabonaise prenait la décision d'affecter un peu plus de 11% du territoire national à 13 parcs dits nationaux. Cette décision politique résultait des recherches menées en sciences de la nature.





PARC NATIONAL DE LA LOPÉ



AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX





La Newsletter de CAWHFI

Interview de Monsieur Guy DEBONNET (à droite) au siège de l'UNESCO à Paris

COOPERATION INTERNATIONALE: *Comment percevez-vous l'organisation des journées nationales des Aires protégées en Afrique centrale ?*

Guy DEBONNET : Les aires protégées sont l'instrument le plus important pour conserver la biodiversité. Cela s'applique notamment à l'Afrique centrale dont la nature offre de fortes potentialités en matière d'étude des échantillons de cette biodiversité. Les aires protégées constituent à cet effet la base de ces études. Depuis la première édition, plusieurs activités ont été menées grâce à l'appui de structures extérieures comme ECOFAC. Je pense qu'il faut surtout voir comment le RAPAC compte pérenniser ces activités. Il faut renforcer l'appui national de ces aires protégées à travers les budgets des Etats, la sensibilisation des populations et le soutien de la communauté internationale.

Le Comité de pilotage de Brazzaville avait orienté deux priorités à savoir le renforcement de la gestion des Aires Protégées et l'implication effective des acteurs concernés.

Quel bilan faites-vous de ces recommandations ?

Guy DEBONNET : L'objectif du Comité de pilotage est justement de dresser ce bilan. L'initiative CAWHFI est multipartenaire et notre mission consacre essentiellement ces deux priorités que vous avez citées. CAWHFI a trois composantes. La première est financée par la Fondation des Nations-Unies et traite du renforcement des aires protégées, il ya ensuite une deuxième composante qui est financée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), qui est axée surtout sur l'implication des parties prenantes qui se trouvent autour des aires protégées. Cela signifie les populations locales, les entreprises forestières et les autres intervenants se situant dans une zone plus large que les aires protégées. L'objectif de l'initiative CAWHFI est de renforcer la conservation des aires protégées par la surveillance et paysage naturel qui existe autour de ces aires protégées. Tout cela se fait avec la participation de tous les acteurs.

Justement l'implication de ces acteurs vous paraît-elle effective ?

Guy DEBONNET : Je crois qu'il s'agit d'un processus. Nous travaillons dans trois paysages transfrontaliers dans quatre pays. Je crois qu'en tenant compte des spécificités entre les pays et les sites, il ya nécessairement plusieurs étapes dans l'initiative CAWHFI. Vous avez les pays comme le Gabon où la densité de la population est plus faible que son voisin le Cameroun, ce qui fait que les enjeux sont différents alors que la problématique reste la même. En dépit des spécificités dans chacun de nos sites, un pas important a été fait par l'initiative CAWHFI et tous les autres acteurs de la conservation en Afrique Centrale pour travailler de concert avec les populations locales et l'industrie forestière. Nous avons dépassé l'époque où il existait un antagonisme entre le camp des conservateurs et celui des exploitants forestiers. Par contre, je pense qu'il y a de nouveaux défis qui pointent à l'horizon en raison de l'avenue d'un autre type d'intervenant dans nos régions. Je veux parler en l'occurrence des exploitants miniers.

Comment allez-vous gérer ces nouveaux exploitants ?

Guy DEBONNET : Ce n'est pas très facile. Il y a quelques expériences dont on peut s'inspirer. Au Gabon vous avez l'expérience de Gamba Concouati avec SHELL qui a été assez positive dans la mesure où des compromis ont été trouvés entre la conservation et l'exploitation pétrolière. Donc on ne part pas de rien. Par contre, il y a d'autres nouveaux intervenants comme des compagnies chinoises qui elles n'ont pas les mêmes exigences de leurs clients dans la nécessité de conserver la nature. Cela va demander nécessairement une adaptation du monde de la conservation. Le défi est de trouver des solutions qui peuvent accepter le développement nécessaire et de protéger les grandes richesses de ces régions. Il faut éviter la situation que nous connaissons dans d'autres endroits, c'est-à-dire que les aires protégées deviennent des îlots dans un paysage complètement artificiel. Ce serait dommage que l'on arrive à cette situation en Afrique Centrale.

Et qui doit jouer ce rôle ?

Guy DEBONNET : l'UNESCO en particulier peut aussi jouer ce rôle parce que nous ne sommes pas une ONG de consommation. Nous avons une culture de travailler avec les Etats qui sont des membres de l'UNESCO et de la Convention. La Chine étant aussi un membre de

ladite Convention, il s'agit là d'une opportunité pour nous de faciliter ce dialogue. Il faut aussi comprendre que lorsque l'initiative CAWHFI avait été mise sur pied, on n'avait pas cette situation. C'est un changement radical qui vient de se produire et auquel nous devons faire face. C'est donc qu'un grand défi aussi bien pour les pays de la région que pour le monde de la consommation.

Comment percevez-vous les initiatives nationales comme la création des Agences nationales en faveur de la protection des aires protégées ?

Guy DEBONNET :

Je crois que l'Afrique centrale a fait un grand pas en avant en consacrant une grande partie de ses territoires à la création des aires protégées. Ce qui est important c'est que la conservation soit sur l'agenda de ces pays. La conservation n'est plus regardée comme un frein au développement. Il ya aussi un réseau qui a été mis en place qui s'appelle le RAPAC. L'Afrique centrale, à mon avis, a su rattraper le retard qu'elle avait vis-à-vis du reste du continent à matière de conservation.

La LOPE au Gabon a été cité comme un site mixte du Patrimoine Mondial. Quel est l'état des lieux des autres pays ?

Guy DEBONNET : Il y a la RDC qui a cinq sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Je vous rappelle que ce pays est signataire de la convention depuis 1974 et son prestigieux site du VIRUNGA a été inscrit en 1978. C'est l'un des premiers sites du Patrimoine mondial. La liste du Patrimoine Mondial est restrictive. Nous avons des experts qui travaillent là-dessus avec des arguments conventionnels. Il y a plusieurs sites qui ont été répertoriés dans cette étude. Après la LOPE nous allons préparer les Etats membres au choix du TNS (le complexe écologique Tri-National de la Sangha s'étend sur trois pays: la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Congo), qui est un site transfrontalier prioritaire pour l'inscription. Il y a aussi, dans le cadre de CAWHFI, le site gabonais de GAMBIA CONKOUATI et ses alentours qui offrent des arguments convaincants d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, bien que le pays n'ait pas été inscrit sur la liste indicative des Experts en raison de l'exploitation pétrolière.

Reportage/Siège UNESCO Paris: Brice NDONG, Florence PALLA, Paul Emile MESSI.

Le Réseau des Aires Protégées dans le cadre des activités de la journée mondiale de l'environnement qui se célèbre le 5 juin de chaque année, et en marge de la deuxième édition des Journées des Aires Protégées d'Afrique Centrale s'est joint à la communauté internationale ; en organisant la 1ère édition du Trophée de l'environnement sous le haut patronage de la Fédération gabonaise de tennis, les 5 et 6 juin 2009, sur les courts de tennis du Méridien Ré-Ndama (Libreville).

Au départ l'enregistrement de 12 équipes pour les phases de poules le vendredi 5 juin a permis d'élaborer le tableau final, le samedi 6 juin. Suite au désistement de 2 équipes le samedi matin, les matchs se sont joués tour à tour entre 10 équipes identifiées par des noms d'aires protégées.

Les 1/8ème et 1/4 de finale se sont joués en 1 set alors que les 1/2 finales et la finale en 2 sets gagnants.

La finale qui a été suivie par le Secrétaire Exécutif du RAPAC opposait l'équipe de Mayumba à celle de Minkébé qui l'a remportée 6/2-6/1.

La cérémonie de remise de prix riche en couleur en présence du représentant de la CEEAC, du Méridien Ré-Ndama, des éditions ACI et des différents partenaires qui ont accompagné cette initiative s'est clôturée par un cocktail. L'esprit du sport et de la convivialité a dominé.

Nous remercions l'ensemble des sponsors qui ont répondu favorablement à notre demande.

Equipes

1 MINKEBE
2 MAYUMBA
3 PLATEAUX BATEKE
4 MOUKALABA DOUDOU
5 PONGARA
6 LOPE

7 LOANGO
8 KAHUZI BIEGA
9 WONGA WENGUE
10 IVINDO
11 MONTS DE CRISTAL
12 AKANDA



1ère édition



Moukalaba-Doudou



Kahuzi-Biega



Minkébé



Mayumba



Le Secrétaire Exécutif du RAPAC entouré des équipes



Avant la remise des prix

ATELIER DE PLANIFICATION D'UNE STRATEGIE D'ATTENUATION DES CONFLITS HOMME-ELEPHANT EN AFRIQUE CENTRALE



HOTEL MONT FEBE YAOUNDE, du 01 AU 03 JUILLET 2009

COMMUNIQUE FINAL

Du 1er au 03 juillet 2009, il s'est tenu dans la salle des conférences de l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé, l'atelier de planification d'une stratégie d'atténuation des conflits Homme-éléphant en Afrique Centrale, présidé par Son Excellence Joseph Roland MATTA, Secrétaire d'Etat aux Forêts et à la Faune, représentant Son Excellence Pr Elvis NGOLLE NGOLLE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun. Pour la circonstance, il était accompagné de M. Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC, M. Denis KOUTOU KOULAGNA, Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun, M. Joseph BENGA, Inspecteur Général du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun et Dr Martin TCHAMBA, Directeur National du WWF Cameroun. Organisé par le RAPAC avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne, du WWF, du Programme ECOFAC IV, du Programme CAWHFI/UNESCO, de l'UICN, de la GTZ et du gouvernement camerounais, cet atelier avait deux principaux objectifs :

- présenter la synthèse des connaissances actuelles sur les conflits homme- éléphant en Afrique Centrale, et
- proposer les éléments essentiels d'une stratégie sous- régionale pour la gestion des conflits Homme- Eléphant (CHE).

Il a connu la participation des administrateurs et des Délégués des pays membres du RAPAC et de la COMIFAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rwanda et Tchad) et de M. MISSING MIMBANG, Préfet du Département de la Boumba et Ngoko du Cameroun.

Ont également pris part à cette rencontre les représentants des Organisations Non Gouvernementales oeuvrant pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers (WWF, UICN), les Représentants de GTZ et les experts venus du Sénégal et du Kenya. La facilitation des travaux était assurée par M. YADJI Bello appuyé par un comité technique composé de : Dr Tchamba Martin, Mahamat Habibou, Tiebou Joseph, Lamine Sebogo, Dr Sitati Noah et Lambert Bene Bene.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Secrétaire Exécutif du RAPAC et le discours du Secrétaire d'Etat aux Forêts et à la Faune du Cameroun. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif du RAPAC a témoigné sa gratitude d'abord à l'endroit des participants pour leur réponse massive et enthousiaste à l'invitation, ensuite à l'endroit du Gouvernement camerounais qui a accepté d'abriter l'atelier, enfin à l'endroit des institutions et organismes qui ont apporté les appuis financiers et techniques pour l'organisation de l'événement. Il a par la suite souligné l'importance socioéconomique et écologique que revêt la conservation des éléphants, ainsi que la nécessité de la promotion d'une gestion participative des conflits Homme- éléphant en Afrique centrale.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le Secrétaire d'Etat Joseph Roland MATTA a souhaité la bienvenue aux participants et présenté le contexte qui a motivé l'organisation de l'atelier. Avant de déclarer l'ouverture de l'atelier, il a remercié les organisateurs et souhaité plein succès à leurs travaux. Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis en plénière par des présentations thématiques qui portaient sur :

Les débats qui s'en sont suivis ont suscité quatre principales préoccupations :

- les disparités existant entre les statuts de protection de l'éléphant dans les différents pays d'Afrique Centrale ;
- l'efficacité des techniques d'atténuation des CHE utilisées jusqu'à présent ;
- la nécessité de l'implication de toutes les parties prenantes ; et
- la spécificité des CHE qui engendrent souvent une forte médiatisation.

A la suite des présentations, les participants ont été

répartis en 5 groupes de travail pour formuler les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables ainsi que les activités à réaliser.

Au terme des travaux les participants ont validé le cadre logique de la stratégie de gestion des conflits homme-éléphant, adopté un plan d'action pour la suite du processus et formulé les recommandations ci-après :

1. La soumission de la stratégie adoptée au conseil des ministres de la COMIFAC, pour validation et mise en exécution dans chaque pays membre ;

2. L'implication effective des institutions sous régionales dans la mise en œuvre de la stratégie;

3. La mise en place des mécanismes de financement durables en faveur de la conservation de l'éléphant ;

4. L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux de gestion des CHE. Pour terminer, les participants ont tenu à remercier :

- le Gouvernement du Cameroun pour avoir accepté d'accueillir l'atelier.

- le RAPAC pour l'organisation de l'atelier

Ces remerciements ont été également adressés au WWF pour la facilitation et l'appui logistique et les partenaires financiers : l'Union Européenne, GTZ,

UICN, CAWHFI/UNESCO. C'est sur cette note que les travaux de l'atelier sont arrivés à leurs termes dans l'après-midi du vendredi 03 juillet 2009.

Fait à Yaoundé, le 03 Juillet 2009

Les participants



ECOFAC

"Préserver la biodiversité
c'est protéger l'humanité"



Le Programme ECOFAC de l'Union Européenne (Conservation et Valorisation des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) participe depuis 1992 à la préservation et à l'utilisation rationnelle des Forêts et Ecosystèmes d'Afrique Centrale, avec deux objectifs fondamentaux, la Conservation et le Développement Durable.

ECOFAC IV (2007-2010) appuie 7 pays d'Afrique Centrale couvrant l'intégralité du Bassin du Congo et concerne 8 Aires Protégées sur près de 15 millions d'hectares. Dès 2000, le RAPAC, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale a été créé, Maître d'Œuvre de la bonne gouvernance et gestion des Aires Protégées, pour la COMIFAC, Commission des Forêts d'Afrique Centrale, intergouvernementale, regroupant 10 pays de la sous région.

Les Aires Protégées ECOFAC deviennent des modèles de gestion dont il convient d'assurer la pérennisation.

PAYS	AIRE PROTEGEE	SUPERFICIE
Cameroun	Réserve de Biosphère de Dja*	5.260 Km ²
Congo Brazzaville	Parc National d'Odzala-Kokoua et SGL, Sanctuaire des Gorilles de Lossi	13.200 Km ²
Gabon	Parc National de la Lopé*	5.360 Km ²
Guinée Equatoriale	Parc National de Monte Alen	2.000 Km ²
RCA	Parc National de Mbaere-Bodingue (Ngotto)	9.000 Km ²
RCA	Zones Cynégétiques Villageoises (au Nord -RCA)	80.000 Km ²
Sao Tomé & Principe	Parc Naturel d'Obo	295 Km ²
RDC	Parcs Nationaux de la Salonga*, de la Garamba* et des Virunga*.	Respectivement 33.166, 5.112et 7.769 Km ²

* Sites du Patrimoine Mondial

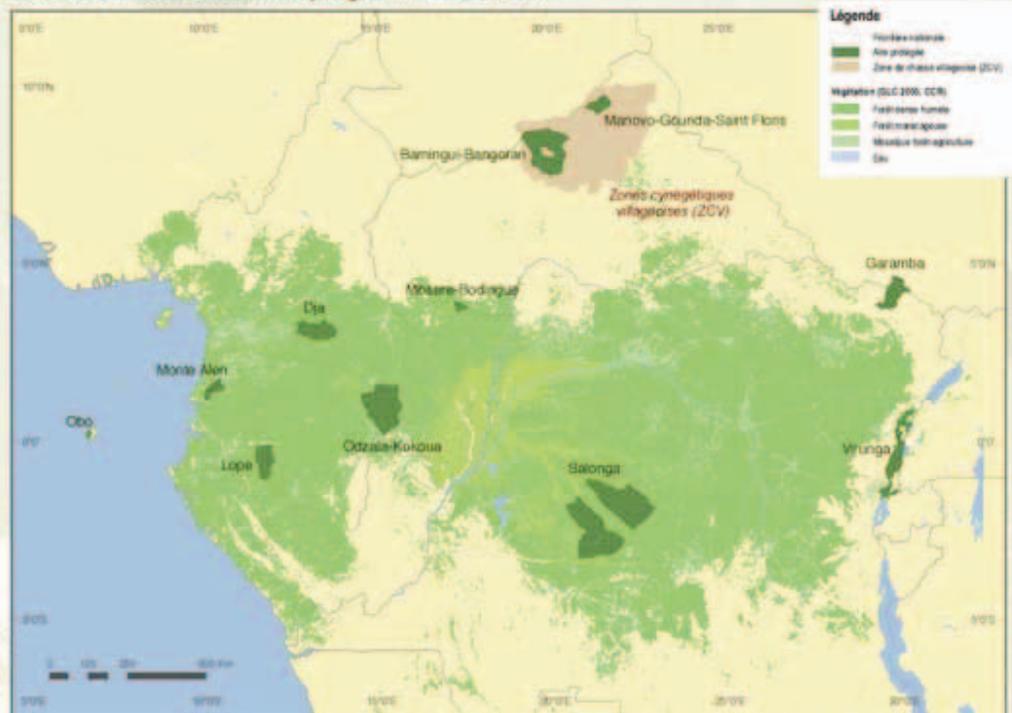
Le Programme ECOFAC et le RAPAC développent quatre axes stratégiques majeurs

- Renforcement des capacités des acteurs
- Appui institutionnel
- Gestion intégrée des Aires Protégées
- Développement économique durable

La stratégie régionale d'ECOFAC et du RAPAC s'établit :

- Au travers du partenariat développé au sein du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) .
- En s'associant aux mécanismes institutionnels régionaux comme la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Les sites d'intervention du programme ECOFAC



Contacts :
 ECOFAC IV Coordination Régionale : Jean-Michel Sionneau Coordonnateur Régional
 @.mail ecofac4crjmsionneau@yahoo.fr
 RAPAC Secrétariat Exécutif Jean-Pierre Agnangoye, Secrétaire Exécutif @mail.
 secretariat.executif@rapac.org : Site Web : www.rapac.org



3^{ème} Comité Technique Régional de Suivi et Comité de Pilotage du Programme ECOFAC 4 tenus respectivement à Kinshasa et Kisantu en République Démocratique du Congo du 13 au 16 mai 2009



Félicien BOULENDE

Chargé de la Communication, de l'Information
et de la Capitalisation au sein de la CR ECOFAC IV (Libreville)

Le 3^{ème} CTRS du Programme de Conservation des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) s'est tenu les 13 et 14 mai 2009 dans la capitale de la République Démocratique du Congo et le Comité de Pilotage le 16 du même mois au Jardin Botanique de Kisantu, localité située à environ cent cinquante kilomètres de Kinshasa.

La première manifestation (Comité Technique Régional de Suivi) qu'abritait la salle de conférence du Cercle Élaeis, s'est inscrite dans le cadre d'un examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la phase IV dudit programme. Il a vu la participation de toutes les composantes d'ECOFAC ainsi que les représentants de la Commission Européenne, principal bailleur de fonds, des cellules d'appui aux ordonnateurs régional et nationaux du FED, du consortium composé de bureaux d'études privés européens, de nombreuses institutions et participants invités de RD Congo, et de la sous région (près d'une centaine

de participants).

Tenu à la suite du Conseil d'Administration du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), ce CTRS a permis d'évaluer les Devis-Programmes de chaque composante à quelques quatorze mois de la fin de la phase IV de ce vaste programme sous-régional. Il s'agissait pour chaque composante ECOFAC de présenter le niveau d'exécution des activités prévues dans le cadre du DPI. Il faut souligner que la situation particulière du Parc National de la Garamba a retenu l'attention des participants. En effet, ce parc a été victime des attaques répétées des rebelles au nord de la RDC, occasionnant des pertes abondantes en matériel et en vies humaines. Précisons que pour l'ensemble, le taux général d'exécution de la Convention ECOFAC s'établit actuellement autour de 70 % à 80 % en moyenne, malgré une ou deux composantes qui ont eues quelques difficultés à mettre en œuvre leur devis-programme. Ce niveau d'exécution con-

tinuera à croître jusqu'à la fin du programme. Cette rencontre a aussi été fortement marquée par la participation active du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et des Agences nationales de conservation des aires protégées dont l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) en RDC et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) du Gabon. Leurs contributions, à travers les interventions du Président du RAPAC, de l'Administrateur Directeur Général de l'ICCN, du Secrétaire Exécutif de l'ANPN et du Ministère Congolais de l'Environnement et de la Conservation de la Nature, ont clairement montré l'implication des pays de la sous-région dans le combat, devenu mondial, en matière de protection et de conservation des forêts du Bassin du Congo, deuxième poumon de biodiversité au monde après l'Amazonie.

La présence d'autres partenaires tels qu'African Parks Network, l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), l'Ecole Régionale Post-universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT, l'Ecole de Faune de Garoua, le CIRAD et le CIFOR, le Jardin Botanique national de Belgique et de Kisantu en RD Congo, et bien d'autres encore, etc. fut l'expression d'une véritable synergie et d'une conjugaison des efforts en ce qui concerne la mise en place de moyens, d'outils et de stratégies concertés dans la gestion et la conservation des écosystèmes en Afrique centrale.

Les échanges ont principalement tourné autour de l'analyse des activités menées par chaque composante ECOFAC telles que prévues par les Devis-Programme respectifs. Aussi, ces échanges et bilans partagés ont constitué une occasion de réaffirmer les engagements des parties prenantes et de consolider l'appui du principal bailleur de fonds (l'Union Européenne) qui a consenti tant d'efforts depuis 1992 dans ce domaine.

Les activités du Comité de Pilotage se sont tenues au sein du majestueux Jardin Botanique de Kisantu les journées du 15 et 16 mai 2009, ce qui constituait une grande première en matière de délocalisation d'une Réunion sous régionale, dans toute l'histoire du Programme ECOFAC. Cette réunion a été restreinte aux seuls membres du Comité de Pilotage d'ECOFAC (une cinquantaine de participants) mais a surtout été grandement rehaussée par la présence du Ministre Congolais de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, Monsieur José Endundo Bononge. Il y a été question d'examiner l'exécution des budgets prévus par le Devis-



Programme de clôture (DP2) pour la plupart des composantes et d'examiner leur mise en œuvre au courant du second semestre 2009 et en 2010.

Le clou final de cette manifestation a donc été la visite guidée du Jardin et de la pépinière faite après l'exposé de Mme Francesca LANATA, Expert du Jardin Botanique national de Belgique, et conseiller principal du Jardin botanique national de Kisantu (RD Congo) sur « les intérêts et enjeux de la conservation ex situ, en complément de la conservation in situ : cas de la RDC ».

Il s'est dégagé dans l'ensemble qu'en 18 ans de soutien de l'Union Européenne dans la conservation des écosystèmes en Afrique Centrale, de très nombreuses évolutions, assez fondamentales, sont manifestes tant sur le terrain qu'au niveau institutionnel, garantissant ainsi à terme l'appropriation et la pérennisation de toutes ces initiatives par les pays, seul gage de la durabilité effective de ces programmes et activités.

La date du prochain Comité Technique Régional de Suivi (CTRS) et du Comité de Pilotage est fixée en décembre 2009 à Brazzaville (Congo).



Bilan Semestriel des Activités ECOFAC 2009



Le Programme Régional de Valorisation et de Conservation des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) a amorcé une forte remontée en notoriété au niveau régional depuis le début de l'année 2009. Sa Coordination Régionale, basée à Libreville au Gabon, s'est en effet distinguée par sa participation à plusieurs rencontres et réunions sous-régionales ces neuf derniers mois. Aussi, le déploiement des activités contenues dans le Devis-programme à mi parcours d'ECOFAC IV a fortement contribué au renforcement de cette notoriété. Une bonne part de ces activités ont tourné autour de la mise en œuvre de la convention de partenariat entre ECOFAC et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) en apportant des contributions, à plusieurs niveaux (techniques, financiers, institutionnels...) en vue de la consolidation de ces activités, prioritaires dans leurs secteurs conjoints d'interventions. Les principaux projets de cette collaboration ont concerné essentiellement :

- L'appui au Séminaire – Atelier sur les outils et méthodes de gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale, tenu à Brazzaville du 10 au 13 février 2009 avec de nombreux participants de la sous région. La Coordination y a été représentée par son Coordonnateur Régional et son Chargé de la Communication qui ont pleinement participé aux travaux.

- L'appui à l'élaboration de l'étude d'identification et de formulation d'un plan de formation aux métiers et emplois types de la gestion des aires protégées, impulsée par le RAPAC, avec l'appui du RIFFEAC, et d'ECOFAC, tout en assurant la participation effective des cadres de la Coordination régionale aux réunions, et à l'Atelier sous régional, tenu en septembre 2009 à Douala, avec un grand succès

- L'appui au lancement des Journées des Aires Protégées en Afrique Centrale (JAPII), qui a été combiné à l'ouverture du Centre de Documentation du RAPAC, le 13 janvier 2009 au siège du Secrétariat Exécutif, en présence de l'UNESCO-CAWHFI.

En ce qui concerne le partenariat et les activités avec les autres organismes, on peut noter l'appui financier et la participation effective d'ECOFAC à l'atelier de redynamisation Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT) dans le cadre de son projet « Une Action du RIAT sur le Bassin du Congo », dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation environnementale. La Coordination a été représentée à cette rencontre (au Cameroun, Avril 2009) par sa Chargée de Mission Éducation Environnementale et Développement Durable, regroupant les principaux réseaux opérationnels et grandes ONG en ces domaines.

S'agissant de la mise en œuvre du Devis-Programme (DP1) de la Coordination Régionale, clôturé en fin avril dernier, il faut souligner le taux d'engagement élevé (environ 97 %) au niveau des activités. Les principales activités y relatives ont consisté à la production de plusieurs supports de communication et à la mise œuvre de nombreux partenariats (Société Zoologique de Londres, WCS, TRIDOM, CAWHFI, CIRAD-CIFOR, Projet Conservation des Grands Singes Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Université de Stirling, etc.) au travers de contrats de service et de fournitures signés avec ces derniers.

S'agissant des outils de communication, on peut citer, à titre d'illustrations :

- Une affiche sur le Parc National de la Lopé, Patrimoine Mondial de l'Humanité ;

- Une affiche sur la biodiversité des Forêts du Bassin du Congo ;
- Un Tee- shirt Gorille en deux versions dans le cadre de l' «Année du Gorille »en 2009 ;

- Un guide de communication sur les Mandrills (Lopé/Gabon), prochainement édité

- L'appui à l'Ouvrage « État des Forêts d'Afrique Centrale » (édition 2008)

- L'achat d'une première Malle pédagogique Grands Singes, en concertation avec le GRASP, l'UNESCO et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, dans le cadre de la mise œuvre du programme régional d'éducation environnementale. Deux autres Malles seront encore commandées en 2009 afin que les pays abritant les grands primates en Afrique Centrale puissent chacun bénéficier et valoriser ces outils pédagogiques, grâce aux formateurs et réseaux d'associations locales autour des Aires Protégées concernées, mobilisées par ECOFAC et ses composantes.

La mise en place du système de suivi-évaluation et capitalisation, destiné à capitaliser toutes les activités de l'ensemble du programme ECOFAC 4 dans toutes les Aires Protégées du Programme dans tous les pays, a été engagée début 2009 et l'outil logiciel d'intégration des données « C2S » installé et paramétré au niveau de la Coordination Régionale. Le personnel devant enrichir cette base de données a aussi été formé à l'utilisation de ce logiciel.

En matière de formation et de renforcement des capacités des Composantes, deux ateliers principaux de formation ont été organisés :

- L'atelier de formation en Systèmes d'Information Géographique s'est tenu à Kinshasa du 16 au 27 avril 2009 en partenariat avec L'OSFAC (Observatoire Satellite des Forêts d'Afrique Centrale) sur le logiciel ARCGIS 9.0. Le principal objectif était de redynamiser le réseau des SIG en Afrique Centrale et surtout au sein des composantes ECOFAC.

- L'atelier de formation des comptables des composantes ECOFAC, tenu à Libreville du 6 au 10 avril 2009 avec les techniques et procédures comptables prévues par le 9^{ème} Fonds Européen de Développement en matière de gestion des projets et programmes financés par cet organisme.

Il faut également souligner la contribution de la Coordination Régionale au séminaire de formation sur les outils de collecte des données organisé par la Composante du 13 au 16 avril 2009 à la Lopé au Gabon. Soulignons aussi la participation du Coordonnateur régional aux Sessions de la COMIFAC, et du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo, en étroite concertation et appui avec le RAPAC

La diffusion d'une interview, d'articles et de deux publicités dans le magazine «Coopération Internationale », journal sous-régional de développement et de coopération a contribué à accroître la visibilité du principal programme régional de l'Union Européenne en matière de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers, de même que dans la Revue Internationale du Centre du Patrimoine Mondial (UNESCO), et le Guide et magazine du Petit Futé international à paraître (Gabon et Sao Tomé).

D'autres activités entamées au dernier semestre se poursuivent activement, en application du devis programme pour l'année 2009-2010.

Entretien avec

Monsieur Jean Michel SIONNEAU

Coordonnateur Régional ECOFAC

Entretien avec Colince Aimé

Bonjour Monsieur Jean Michel SIONNEAU. Coopération Internationale vous remercie pour l'attention que vous portez à notre programme. Je vous propose de commencer par l'actualité.

Que prévoit le Programme ECOFAC pour la deuxième édition des Journées des Aires Protégées en Afrique Centrale ?

Le Programme ECOFAC, au travers de sa Coordination Régionale et des Composantes dans les pays d'Afrique Centrale, est en appui et partenariat constant avec le RAPAC, qui est le Maître d'œuvre de ces Journées nationales, et Régionales. Toute une série de collaborations et réflexions ont été engagées en ce sens ces dernières semaines.

Quelle perception avez-vous de ce type d'évènement ?

Il s'agit là d'Évènements nationaux et régional, très importants dans le secteur de la Conservation et Gestion de la Biodiversité et des Ressources naturelles des États d'Afrique Centrale, au sein des Forêts du Bassin du Congo, qui abrite une biodiversité unique au monde. Ces Ateliers et Journées sont l'occasion de réunir tous les acteurs et participants de ce secteur, afin de faire un diagnostic commun de ses forces et faiblesses, et des moyens à mobiliser pour les renforcer, ou y remédier.

Concernant la situation de la conservation en Afrique Centrale nous savons que le RAPAC et ECOFAC travaillent sur le même espace géographique avec les mêmes missions, qu'elle est la spécificité de chaque Programme ?

Je ne suis pas sûr qu'il y ait une véritable « spécificité » de nos programmes, car nous nous inscrivons résolument dans le même cadre logique d'interventions de la Convention de Coopération définie entre les États d'Afrique Centrale et la Commission Européenne, et tout autant le Plan de Convergence de la COMIFAC, dans ces domaines. En revanche, le RAPAC est une Institution sous régionale qui a reçu mission de la COMIFAC en matière d'Aires Protégées, et est à ce titre notre Maître Œuvre. Nous mettons les moyens du Programme ECOFAC en synergie avec les missions et objectifs fondamentaux du



RAPAC, et de la COMIFAC, sans oublier le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo.

Quelle est votre contribution à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC ?

Elle se définit prioritairement par nos appuis techniques et financiers conséquents aux actions du RAPAC, ou par le biais de l'appui de nos composantes dans les pays, sur des parcs nationaux emblématiques et prioritaires, de même qu'à notre participation aux séminaires et ateliers institutionnels sous régionaux en ces domaines.

Et si nous abordons le volet de vos chantiers en cours, 2009, a été déclarée Année du Gorille (Grands Singes) qu'est ce que le programme ECOFAC a prévu pour marquer cet évènement. ?

Cette question est importante, s'agissant à notre niveau de contribuer activement à la survie des Grands Singes qui apparaît très menacée, pour les scientifiques, à l'horizon 2050. La Coordination régionale d'ECOFAC intervient actuellement dans plusieurs domaines, de même que nos composantes et parcs nationaux prioritairement concernés (RD Congo et Congo, Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale)

Nos actions actuelles relèvent surtout de la communication et sensibilisation des populations et acteurs sur toutes ces composantes. Nous sommes ainsi en cours d'acquisition de Malles Pédagogiques Grands Singes, conçues récemment avec le GRASP et l'UNESCO, et le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Nous allons équiper très vite le Cameroun, puis la RD Congo et le Congo, de chacune de ces Malles (collection d'outils pédagogiques très bien conçus, CD ROM, Fresques pédagogiques pour les Écoles, Jeux, etc.), qui vont circuler au niveau des Aires Protégées ECOFAC et ailleurs, grâce à des relais associatifs locaux et formateurs pédagogues que nous mobilisons.

Nous procédons aussi à l'édition de plusieurs guides, ouvrages, affiches et tee-shirts (en cours, bien avancés au stade réalisation), qui seront distribués très prochainement dans chaque pays.

...Suite de l'Interview du Coordonateur Régional ECOFAC

Enfin, un bilan de toutes les actions engagées par ECOFAC depuis son démarrage en 1992 a été établi par ZSL (Société Zoologique de Londres), qui doit nous aider à prioriser des actions prioritaires à renforcer, sinon engager, pour viser la survie de ces Grands Singes, en collaboration étroite avec tous les intervenants et partenaires mobilisés sur cet objectif majeur pour l'Humanité. Par ailleurs, un certain nombre de recherches fondamentales continuent à être appuyées par ECOFAC sur une à deux composantes.

Quelle est la situation actuelle du programme (bref bilan) ?

Notre dernier Comité Technique Régional de Suivi et Comité de Pilotage (tous les six mois) s'est tenu à Kinshasa du 13 au 16 mai, immédiatement après le Conseil d'Administration du RAPAC les 11 et 12 mai. C'était la première fois que la République Démocratique du Congo recevait un événement de ce type au sein d'ECOFAC, et je sais que Monsieur José ENDUDO BONONGE, Ministre de l'Environnement de RDC, et tout le Staff de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (I.C.C.N) y ont attaché, tout comme tous, une attention toute particulière. Rappelons que la RDC est le 5^{ème} pays de méga biodiversité mondiale sur la planète, avec plus de la moitié des Forêts du Bassin du Congo.

Le suivi du Programme ECOFAC lors de ce CTRS a permis de constater qu'après un démarrage relativement difficile, et hormis une ou deux situations à surveiller encore, le Programme a résolument pris son rythme de croisière dans les composantes, avec des activités en bon avancement et bon ordre. Ceci est encore plus manifeste encore dans les Devis Programmes N°2 qui démarrent actuellement, jusqu'en juillet 2010.

Au-delà du bilan d'avancement des composantes ECOFAC dans les pays, ce CTRS a permis des échanges fructueux entre les Responsables des Institutions Africaines du secteur, et les appuis que la Commission Européenne est susceptible de poursuivre en ces domaines à travers le 10^è FED à venir.

Monsieur le Coordonateur Régional, terminons par les perspectives. Sachant que la fin de la 4^e phase est prévue pour 2010 : comment envisagez-vous la suite en tenant compte des enjeux aussi importants pour l'Afrique et le monde (dans le cadre du bassin du

Congo, 2^e massif de biodiversité forestier au monde) et de tout le capital d'ECOFAC à ce jour. ?

Vous avez raison de parler du capital, que je considère assez inestimable, du Programme ECOFAC en Afrique Centrale, depuis son démarrage en 1992. Sans ce programme, et en dépit de ses difficultés, comme beaucoup de projets, ou en serions nous actuellement ?

De même, nous connaissons tous l'importance pour l'Humanité des Forêts du Bassin du Congo, pour la préservation de la biodiversité mondiale, et la lutte contre le changement climatique. Tous les programmes internationaux dans ces domaines se « heurtent » à une programmation pluriannuelle limitée (3 ans) à l'échelle de tous les problèmes à traiter, au plan politique, institutionnel, du renforcement nécessaire des capacités, du développement socio économique, d'aménagement du territoire, de lutte contre la pauvreté, et bien d'autres encore. De ce point de vue, la Coopération développée par la Commission Européenne avec les États d'Afrique Centrale apporte une continuité des actions, qui en dépit des difficultés, constitue un gage de pérennisation et poursuite des activités, indispensables en matière de conservation et gestion de la biodiversité, au service du Développement Durable et des générations futures des populations et Peuples d'Afrique Centrale.

Est-ce que les résultats sont perceptibles au vu des efforts fournis jusque là par l'Union Européenne à travers ECOFAC : l'appropriation par les populations et les gouvernements de tous les concepts développés (en adoption un comportement favorable à la conservation et surtout à la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. ?

La réponse tient en ce que nous percevons une bouteille à moitié pleine ? ou à moitié vide ? La réponse de tous les acteurs soucieux de conservation et gestion durable des ressources naturelles, au service de l'homme, et c'est la mienne aussi, est que nous ne devons jamais baisser les bras. La tâche est très difficile, et les avancées sont parfois peu spectaculaires, mais réelles je vous l'assure, et en même temps susceptibles de régression parfois rapides (guerres, troubles sociaux, politiques...)

Nous savons tous la direction à suivre, et les efforts que nous devons poursuivre sans relâche en ce sens. Il faudra encore des années avant d'y parvenir « suffisamment », raisons de plus pour redoubler d'efforts encore.

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale

La Première édition a été organisée du 25 Mai au 10 Juin 2009 dans six des huit Pays Membres du RAPAC (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe, RDG, Congo et RCA). Des journées initiées par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), avec l'appui financier de l'Union Européenne, du Programme ECOFAC 4, de la CEEAC et d'autres partenaires divers.

Thème Central : « Le Financement durable des Activités de Conservation et de Développement Humain dans et en Périphérie des Aires Protégées d'Afrique »

Le mot du Président du Conseil d'Administration du RAPAC à l'occasion du lancement des JNAP à Kinshasa le 25 mai 2009.

Les forêts du Bassin du Congo constituent un patrimoine naturel pour la planète et nécessitent l'engagement de tous pour leur préservation.

La biodiversité unique d'Afrique Centrale a besoin d'être protégée et valorisée pour mieux répondre au besoin de ses populations qui ont autant droit au développement. Le mandat et les missions du RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale), dont le siège est établi à Libreville, s'inscrivent dans cette optique.

Par l'organisation de ces premières « Journées Nationales des Aires Protégées (JNAP) » dans tous les pays membres, RAPAC souhaite fédérer et mobiliser, de manière plus concrète, l'engagement collectif autour de cet intérêt planétaire, mais avant tout africain et sous régional.

Pour atteindre ces grands et nobles objectifs de conservation et valorisation de la biodiversité, il faut au préalable mobiliser un minimum de ressources humaines, financières et matérielles conséquentes en amont, pour en récolter des bénéfices plus importants et des services diversifiés en aval.

Je voudrais ici souligner, le fait que la conservation de la biodiversité ne devrait plus être conçue et considérée seulement comme une lourde charge sans effets de retour des investissements consentis ou à consentir.

Pour illustrer ce propos, je voudrais indiquer que Cinq cents millions de dollars soit 250 milliards de Francs CFA est le chiffre d'affaire qu'a réalisé l'Afrique du Sud en matière d'écotourisme et d'activités parallèles en 2008. Cet exemple ne suffit-il pas de pour nous démontrer que les Etats d'Afrique Centrale peuvent aussi réaliser autant, plus ou partie de tels chiffres d'affaires ? Que nous pouvons créer des activités économiques variées, des emplois diversifiés, des financements durables à partir d'une biodiversité correctement gérée ?

Nous disposons, en matière de biodiversité, d'incomparables richesses de la planète : les plus grands mammifères terrestres ou marins, le plus grand bassin éco forestier et la plus grande réserve de carbone après l'Amazonie, des merveilleux paysages à couper le souffle, des pans d'histoire dont le cinéma et la littérature se sont inspirés et que le monde nous envie d'en être les dépositaires sans savoir et pouvoir les valoriser au mieux. Par ailleurs, les pays développés dont nous attendons souvent de recevoir de l'aide qui ne saurait perdurer éternellement, traversent, nous le savons, une crise financière dont l'ampleur et la durée restent indéfinies ; ses répercussions sur nos économies et nos sociétés sont déjà perceptibles dans certains secteurs.

Monsieur SAMY MANKOTO
Président du RAPAC

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale

GABON: Acte central du 29 au 30 Mai



Par l'organisation de ces premières « Journées Nationales des Aires Protégées (JNAP) » dans tous les pays membres, RAPAC souhaite fédérer et mobiliser, de manière plus concrète, l'engagement collectif autour de cet intérêt planétaire, mais avant tout africain et sous régional.

Pour atteindre ces grands et nobles objectifs de conservation et valorisation de la biodiversité, il faut au préalable mobiliser un minimum de ressources humaines, financières et matérielles conséquentes en amont, pour en récolter des bénéfices plus importants et des services diversifiés en aval, a dit M. **Jean Pierre AGNAN-GOYE S.E RAPAC**

M **Jules OGOUEBANDJA**, SE de l'ANPN a présenté les principaux objectifs de cette 2e édition des Journées des aires protégée à savoir établir un bilan général sur les modes de financement actuel, évaluer dans les limites des informations disponibles, les fonds et autres ressources diverses effectivement mobilisées au cours des dernières années, apprécier l'efficacité de l'utilisation des fonds mobilisés, dégager les leçons apprises en matière de mobilisation et d'utilisation des fonds, dresser un état des besoins actuels en ressources humaines, financières et matérielles, identifier les opportunités, les procédures et mécanismes existants et enfin identifier les nouvelles opportunités, leur mécanismes et modalités de fonctionnement, ainsi que les conditions à remplir pour pouvoir en profiter.

Son Excellence, M.**Thierry MATHISSE**, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission Européenne en République Gabonaise a souligné qu'à l'heure où la protection de l'environnement est devenue une préoccupation universelle, la Conservation se trouve au cœur des débats qui la fragilisent, tant au niveau des populations qu'à l'échelon des décideurs locaux ainsi qu'au niveau des bailleurs de fonds. Il a également souligné que l'attention internationale se concentre logiquement et de plus en plus sur le changement climatique et sur les mécanismes REDD (R e d u c e d E m i s s i o n s Deforestation Degradation), avec la possibilité concrète dans le moyen ou le long terme de disposer des fonds liés à l'utilisation du « market/financial incentives » pour la réduction des émissions de carbone, dont pourront aussi bénéficier la conservation et les populations locales.

Ouvrant les travaux, Son Excellence, Mme **Yolande BIKE**, Ministre du Tourisme et des Parc Nationaux a rappelé que la question des Parcs Nationaux fait transparaître inéluctablement la Haute Stature Internationale du Président de la République, S. E. El Hadj **OMAR BONGO Ondimba**, qui a été à l'avant-garde de la préservation des forêts du bassin du Congo. Pour ce faire, la détermination du Gabon à prendre résolument part au combat pour la survie des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et partant la lutte contre le réchauffement climatique, rejoint l'intérêt et la volonté de la communauté internationale à soutenir nos actions de promotion et de valorisation de la ressource écologique, d'où la nécessité d'obtenir un financement durable approprié pour les activités de gestion et de fonctionnement du réseau des Nationaux de manière continue.



LES PRESENTATIONS

Présentation 1 : Thème : Le financement durable des Aires Protégées : orientations du programme de travail sur les aires protégées de la convention sur la diversité biologique.

Par **M. Aurélien MOFOUMA**, Chargé des Programmes au RAPAC.

Présentation 2 : Thème : Etat des lieux de la situation des financements des 13 parcs nationaux.

Par **M. Omer NTOUGOU NTOUTOUM**, Directeur Technique de l'ANPN

Présentation 3 : Thème : La problématique du financement durable des aires protégées.

Par **M. Franck NDJIMBI**, Directeur de la Valorisation et de la Communication de l'ANPN.

Présentation 4 : Thème: Les biens et services environnementaux.

Par **Mme Marthe MAPANGOU**, Secrétaire Exécutif de l'Autorité nationale pour le Mécanisme de Développement Propre en République Gabonaise.

Présentation 5 : Thème: Les opportunités de financement des aires protégées dans le processus REDD (Reduced Emissions Deforestation Degradation).

Par **Dr. Lee WHITE**, Coordinateur Technique de la Cellule des Changements Climatiques à la DGE. Chercheur associé à l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale en République Gabonaise.

Présentation 6 : Thème : Paiement pour les services environnementaux dans les parcs nationaux.

Par **M. Romain CALAQUE**, Directeur Général du WCS Gabon

LES GROUPES DE TRAVAIL

Il a été mis en place deux groupes de travail.

Groupe 1

Thème : **Vision globale : Le Parc National est une entreprise.**

1. Besoins en financement minimum requis pour les Parcs Nationaux.
2. Ressources mobilisées et mises effectivement à la disposition des gestionnaires des parcs nationaux.
3. Recommandations pertinentes à formuler pour l'élaboration et l'adoption des stratégies nationales en matière de financement des parcs nationaux.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE 1

1. Renforcement des ressources humaines (administration, technique).
2. Renforcement de la subvention de l'Etat (investissement et fonctionnement).
3. Etablissement de partenariat avec le secteur privé.
4. Développement de jumelage ou de parrainage d'autres parcs nationaux.
5. Mise en place d'un fonds national de financement pour le développement de l'écotourisme.
6. Vulgarisation du processus de séquestration du carbone pour la mise en place d'un mécanisme de financement innovant.
7. Application de la bonne gouvernance.

Groupe 2

1. Pouvoirs publics et des nouveaux partenaires potentiels.
2. Solutions et mesures appropriées pour accroître la part des ressources nationales à affecter au Parcs Nationaux à court et moyen terme.
3. Recommandations pertinentes à formuler pour l'élaboration et l'adoption des stratégies nationales en matière de financement des parcs nationaux.

Thème 1 : **Pouvoirs publics et de nouveaux partenaires potentiels.**

Recommandations pertinentes

1. Mis en place d'un groupe de travail technique de réflexion sur les mécanismes de financement durable ;
2. Renforcement du cadre juridique et réglementaire pouvant faciliter l'accès au financement durable des parcs nationaux ;
3. Formalisation et rendu effectif les droits d'entrées dans les parcs nationaux.

Thème 2 : **Solutions et mesures appropriées pour accroître la part de ressources nationales à affecter aux parcs nationaux à court et moyen terme.**

Recommandations Pertinentes

1. Evaluation de la capacité d'analyse et de mise en œuvre des mécanismes de financement ; 2. Développement d'une stratégie nationale de financement durable associant des mécanismes de financement spécifiques aux besoins financiers de chaque Parc National ;
3. Evaluation des coûts de réalisation des actions prioritaires à mener à l'intérieur et dans la périphérie des Parcs Nationaux ;
4. Elaboration, mise œuvre et coordination des mécanismes financiers du partenariat avec tous les acteurs ; 5. Définition, finalisation et mise en œuvre du cadre juridique régissant les droits, les taxes et les redevances ; 6. Mise en place des mécanismes qui encouragent les sociétés privées, les Fondations et individus à accorder des dons au bénéfice de la conservation et du développement communautaire des Parcs Nationaux ; 7. Promotion au plan national et international des opportunités d'investissement dans les Parcs Nationaux.

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale R.D.C : Parc de la N'SELE, le 30 Mai 2009



Mot de bienvenue par l'Administrateur RAPAC ICCN/RDC- Pasteur Cosma WILUNGULA BALONGELWA

La Réforme Institutionnelle de l'ICCN

Il a rappelé que des études ont été menées depuis 2006, sur la réforme de l'ICCN avec l'appui de l'Union Européenne et le Consortium Agrecco une firme belge d'étude et consultation, avant que le Gouvernement congolais n'emboîte le pas par la promulgation du décret du premier Ministre n° 09/12 du 24 avril 2009 sur la réforme des entreprises du portefeuille, établissant l'ICCN comme établissement Public.

Actuellement des efforts ont été menés, le statut a été élaboré en donnant plus de poids à la mission de l'ICCN, la phase transitoire est de deux mois jusqu'en fin juillet 2009, les appellations suivantes seront de vigueur :

- l'Administrateur Délégué Général (ADG) sera appelé Directeur Général (DG) et l'Administrateur Délégué Général Adjoint (ADGA) sera désormais Directeur Général Adjoint (DGA), mais il faut signi-

fier que selon la loi cette fonction peut ou ne pas exister. Les autres fonctions suivantes n'existeront plus :

- l'Administrateur Directeur Technique (ADT) et Financier (ADF), d'où pas de Comité de Gestion, seul le Conseil d'Administration (CA) siègera.

Il sera composé de :

- Un président du Conseil d'Administration, un Directeur Général et trois Administrateurs.
- (1) Administrateur délégué du Ministère de l'environnement, conservation de la Nature et Tourisme,
- (1) Administrateur délégué du Ministère de la Défense et ;
- (1) Administrateur délégué des bailleurs de fonds.

Pas de changement sur le statut du personnel, l'ICCN jouira toujours de son d'autonomie dans la gestion administrative et financière.



La RDC compte, plus qu'aucun autre pays en Afrique, cinq sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en l'occurrence : les parcs nationaux des Virunga (PNVi : 8.000km²), de la Garamba (PNG : 5.000km²), de la Salonga (PNS : 36.00km²), et de Kahuzi-Biega (PNKB : 6.000 km²), ainsi que la Réserve de Faune à Okapi (RFO : 13.720km²).

Sur tout l'ensemble d'Aires Protégées (AP) que gère l'ICCN, seules 11 reprises ci-dessus bénéficient des financements des partenaires au titre d'investissement et fonctionnement ; les autres ne reçoivent, comme financement, que les salaires pour le paiement du personnel ;

- Ce sont les Sites Pilotes RAPAC constitués de 5 Sites du Patrimoine de l'UNESCO (PNVi, PNG, PNS, PNKB et RFO) et d'un Parc National (Parc National de la Maïko) ;

- Les fonds nécessaires estimés pour une gestion efficace de ces 11 AP se montent, sur 5 ans, à \$ 174.500.000. Par rapport à ce montant, les fonds sécurisés s'élèvent à \$49.043.000 ce qui dégage un GAP financier de \$ 125.480.000, donc seulement environ 37 % des fonds sont sécurisés sur une période allant, globalement de 2009 à 2011. ;

- Ce sont les Sites Pilotes RAPAC qui sont les mieux financés avec, sur un total de \$ 115.000.000 Fonds nécessaires, \$ 44.842.400 Fonds Sécurisés et, un GAP financiers de \$70.157.000.

La carte du site du patrimoine mondiale et les aires protégées en RDC

CONTRAINTES ET MENACES DANS LES SITES PILOTES DE LA RDC

Sur base des fiches diagnostiques individuelles de chacun des sites, voici la synthèse des états des lieux des sites pilotes RAPAC de la RDC. Cette synthèse se décline en termes de menaces/problèmes, conséquences, efforts déployés par l'ICCN, résultats obtenus, défis à relever et contraintes.

1. Huit menaces ont été identifiées à savoir : la présence des groupes armés, le Braconnage armé et commercial, l'occupation des sites par les populations riveraines, la présence des pêcheries pirates, l'exploitation minière, la coupe de bois de chauffe et de bambous, la contestation des limites à certains endroits par les communautés riveraines, les Mines anti personnelles.

2. Tous ces problèmes se posent avec une forte intensité dans tous les sites.

3. Les efforts déployés par l'ICCN sont axés sur les trois axes essentiels suivants : le lobbying et la sensibilisation des autorités politico administratives, militaires et coutumières au niveau national et de la communauté internationale sur la plan international, la surveillance des limites et la lutte anti-braconnage à l'intérieur des sites et enfin la délimitation participative des aires protégées.

4. Aucun résultat n'a été obtenu en ce qui concerne la présence des groupes armés, les pêcheries pirates, l'exploitation minière et les mines antipersonnelles. Par contre très peu de résultats ont été obtenus pour ce qui est du braconnage armé et commercial, de l'occupation des sites par les populations riveraines, de la coupe de bois de chauffe et de bambous et de la contestation des limites à certains endroits par les communautés riveraines. A titre d'exemple, 523 ménages sont partis de la côte Ouest du lac Edouard.

5. Les différents défis à relever sont :

- l'évacuation des sites par les groupes armés, les pêcheurs pirates et les exploitants miniers ;
- l'évacuation pacifique des sites par les populations riveraines ;
- la réduction du braconnage dans des proportions acceptables ;
- l'éradication de la coupe de bois et le développement des sources et des activités alternatives à la coupe de bois ;
- la délimitation participative des sites ;
- le déminage complet de tous les sites.

6. Les contraintes à surmonter sont :

1° la non implication du gouvernement central dans l'évacuation des groupes armés, des pêcheries pirates, des populations riveraines et des exploitants miniers, dans la lutte antibraconnage, dans le problème des mines antipersonnelles ;

2° le sous-équipement du personnel et l'insuffisance des gardes dans la lutte antibraconnage;

3° l'implication insuffisante des autorités politico administratives et coutumières dans les problèmes des pêcheries pirates et de l'occupation des sites par les populations riveraines.

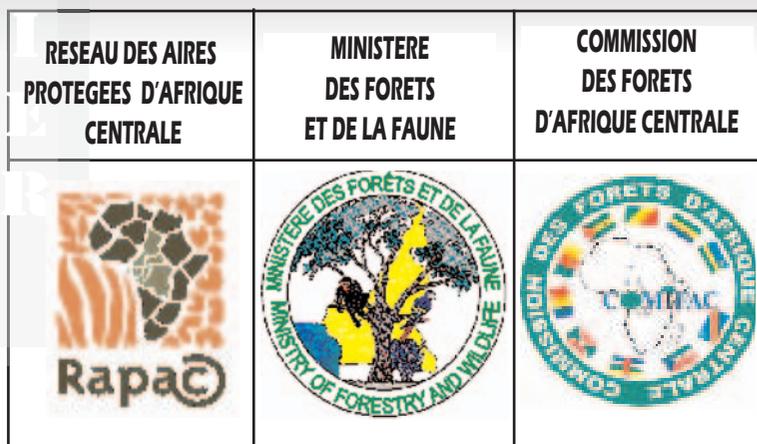


L'Administrateur Délégué Général de l'ICCN



Photo de famille Administrateurs, Cadres et Agents de l'ICCN

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale Cameroun : Jardin zoologique de Mvog-Betsi



Il s'est tenu les 29 et 30 mai 2009 à Yaoundé dans la salle de conférences du Jardin Zoologique de Mvog - Betsi, les premières journées nationales des Aires Protégées du Cameroun en prélude à la deuxième édition des Journées des Aires Protégées d'Afrique Centrale.

La cérémonie était placée sous la présidence du Ministre des Forêts et de la Faune, Son Excellence Prof. Elvis NGOLLE NGOLLE qu'accompagnaient pour la circonstance Le Secrétaire Exécutif de la Commission

des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC,) S.E. Raymond MBITIKON, Le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune Mr. Denis KOU-LAGNA KOUTOU, l'Inspecteur Général du Ministère des Forêts et de la Faune Mr. BENG Joseph, les Inspecteurs n°1 et n°2 du Ministère des Forêts et de la Faune respectivement MM. BENGONO Alain Gustave et ABENA Joseph Claude ainsi que le Directeur de la Faune et des Aires Protégées Mr. TABI TAKO--ETA Philip par ailleurs Administrateur du RAPAC pour le Cameroun.

Le Ministre dans son allocution a d'abord remercié les participants pour avoir répondu massivement à son invitation. Il est ensuite revenu sur le cadrage des journées nationales des aires protégées du Cameroun organisées avec l'appui du RAPAC en rapport avec le 4e axe du Plan de Convergence de la COMIFAC et la composante 3 du Programme sectoriel Forêt Environnement (PSFE), avant d'annoncer le thème de la présente édition qui est: « Le financement des activités de conservation et de développement humain à l'intérieur et en périphérie des Aires Protégées d'Afrique Centrale ». Ce thème a-t-il insisté, a pour finalité la maîtrise des procédures et mécanismes de mobilisation et de gestion des fonds pour améliorer et garantir l'efficacité de la gestion des AP de la sous région. Il a également fait l'état du réseau actuel des Aires Protégées du secteur Cameroun qui se résume à 9.015.286 ha d'aires protégées classées représentant près de 19% du territoire national. Il a relevé qu'a ce jour huit (08) Aires Protégées majeures parmi lesquels les sept (07) sites pilotes du RAPAC sont sous aménagement. Il a également relevé qu'en dépit des efforts consentis, les Aires protégées font face à des menaces au rang desquelles le déclin général d'espèces phares de la Sous Région qui participe de la perte de la biodiversité de l'Afrique.

En adressant ses vifs remerciements à tous les Organismes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette rencontre et en rendant hommage au RAPAC qui déploie d'é-

normes efforts pour la conservation de la biodiversité et le développement des aires protégées et pour son engagement dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC il a invité les participants à faire des recommandations pertinentes et à l'identification d'actions concrètes capables d'améliorer de manière significative la gestion de nos aires protégées et endiguer les menaces qui pèsent sur leur développement.

Après une photo de famille, la délégation ministérielle et les participants ont visité les stands d'exposition du MIN-FOF, de la COMIFAC, du RAPAC, de la FTNS, du WWF, du WCS, de ECO-FAC, de l'UICN, de TRAF-FIC, OPED et PLANETE URGENCE.

La présentation de deux sketches par l'artiste Daniel NDO a suivi la visite des stands. Les sketches avaient trait à la protection de la faune et étaient intitulés «La panthère et le serpent-boa d'Azombo » et « préparation de la tournée faunique de Monsieur le Sous-préfet ». Les travaux proprement dits de cette concertation étaient organisés autour des présentations suivies des échanges en plénière et des travaux en groupes sous la modération de Mr BENGONO Alain Gustave Inspecteur N°1 au MINFOF.

Les différents exposés ont porté sur les trois axes thématiques suivants : Conservation, Financements et Approche communautaire.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les différents exposés ont porté sur les trois axes thématiques suivants : Conservation, Financements et Approche communautaire.

Thématique conservation :

- 1-La Problématique de la gestion de la faune et des Aires Protégées du Cameroun par **MAHAMAT HABIBOU**, Sous Directeur des Aires Protégées au MINFOF,
 - 2-La conservation des Gorilles et des Chimpanzés dans l'Unité Technique Opérationnelle ('UTO) de Deng-Deng par **Dr Roger FOTSO** Directeur National de WCS,
 - 3-La Contribution de WWF à l'aménagement des Aires Protégées par **Bertin TCHIKANGWA** ;
 - 4-L'aperçu du parc national de Campo Ma'an et de sa zone périphérique par **SEME Prosper**, Conservateur dudit Parc.
- Sous la thématique du financement des aires protégées :
- 5-Les Financements des Aires Protégées du Cameroun par **Mr MAHAMAT HABIBOU**, Sous Directeur des Aires Protégées au MINFOF,
 - 6-La Fondation pour la tri-national de la Sangha (FTNS) par **Dr FOMETE** Timothée, Secrétaire Exécutif de la FTNS.
- Par rapport à cette thématique, la GTZ-Cameroun a mis à la disposition de l'ensemble des conservateurs des aires protégées, les chefs de services et cadres de la Direction de la Faune et des Aires Protégées, une cinquantaine de CD contenant un recueil de textes sur « le financement durable des activités de conservation et développement humain dans et autour des aires protégées d'Afrique Centrale » qui a été élaboré par le Centre de Gestion du Savoir (CGS-ProPSFE).

L'approche communautaire :

- Problématique de la viande de brousse et collaboration avec les populations par Dr Roger FOTSO Directeur National de WCS,
- Approche de TRAFFIC Afrique Centrale dans la problématique de la viande de brousse par Madame Henriette BIKIE de TRAFFIC/UICN,
- Aires protégées et développement durable par Madame Stéphanie PIFFETEAU de Planète Urgente.

RECOMMANDATIONS

- L'opérationnalisation effective des plates formes de concertation au niveau des aires protégées disposant des plans d'aménagement (Comités de gestion, Comités consultatifs locaux, Comités scientifique et technique).
- Qu'un bilan soit fait pour évaluer la contribution du Fonds Spécial Faune à la gestion des Aires Protégées ;
- Qu'il soit mis en application effective la disposition de la loi qui stipule que 25 % des revenus du fonds forestier soit reversés au fonds spécial de la Faune.
- Que les contributions des parties prenantes relatives à la révision de la loi de 1994 en ce qui concerne la composante trois du PSFE soient adressées à la DFAP dans les meilleurs délais,
- Que le processus entamé pour la mise en place d'une structure autonome pour la gestion des aires protégées se poursuive ensemble avec celui de la mise en place d'une fondation pour les aires protégées ;
- La planification concertée de tous les acteurs au niveau de chaque site pour éviter les doublons et une utilisation optimale des ressources financières ;
- Les descentes régulières de la DFAP pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées ;
- L'examen par le RAPAC de l'inscription de certaines aires protégées (Boumba Bek, Nki, Boubou Ndjidda) sur la liste des sites pilotes du RAPAC tenant compte de leur dimension transfrontalière;
- L'exploration du marché de carbone pour le financement des aires protégées avec l'appui du RAPAC ;
- L'appui par le RAPAC au développement des activités éco-touristiques autour des aires protégées ;
- L'examen et l'inscription sur la loi des finances du reversement d'un pourcentage des revenus générés par les aires protégées pour soutenir les activités de conservation et développement ;
- Le lobbying par le RAPAC pour la mise en place d'une fondation sous régionale pour un financement durable des aires protégées ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie à l'effet de résoudre les conflits Hommes-animaux.

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale

Congo : Palais du Parlement, Brazzaville

du 30 au 31 octobre 2009

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement en présence du représentant du Secrétaire exécutif du RAPAC, des représentants des institutions publiques et de nombreux participants venus du secteur privé, des ONG et Associations, des bailleurs de fonds et de la communauté scientifique.

Elle a été ponctuée par une allocution précédée par la lecture du message du Président du Conseil d'Administration du RAPAC aux participants. L'allocution a été prononcée par son Excellence, Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement et, le message par l'Administrateur National du RAPAC-Congo Monsieur Claude Etienne MASSIMBA.

Il ressort du message du Président du Conseil d'Administration RAPAC qu'après plusieurs analyses et constats faits à différents niveaux et dans diverses circonstances, et en dépit de l'adhésion et de la ratification des Conventions et Traités internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des écosystèmes forestiers par les pays membres de la COMIFAC et du RAPAC, la question du financement des activités et des organisations chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes y relatifs reste sans solution viable et durable.

Le RAPAC lance donc un appel à tous : institutions publiques et de coopération bilatérale et internationale, ONG de conservation et de développement, acteurs privés, pour une réflexion proactive afin de trouver des solutions pratiques pour le financement régulier et conséquent des aires protégées dans les huit (8) pays membres.

Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement a commencé son propos en souhaitant la bienvenue et en remerciant tous les participants à ces journées Nationales des Aires Protégées.

Il a ensuite rappelé que dans le contexte de la conservation de la nature, le Congo a déjà créé 16 aires protégées de diverses catégories ce qui représente 11,6% du territoire national. Mais a-t-il relevé ces aires protégées ne sont que virtuellement ou théoriquement protégées à cause de l'insuf-

fisance criarde des ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre des programmes de conservation, de recherche et de gestion.

Il a souligné après ce constat, que malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires dans le domaine de la conservation de la nature, la question de financement a toujours constitué une épine, une préoccupation lancinante aussi bien pour les animateurs des programmes que pour la tutelle ministérielle.

Il a mentionné que l'insuffisance de financement dans la conservation a des conséquences multiples sur l'environnement parmi lesquels, la recrudescence du braconnage, la réduction des possibilités de protéines animales pour les populations vivant dans et autour des aires protégées, l'augmentation de la pauvreté et des conflits sociaux qui constituent une menace croissante sur la biodiversité, la non prise en compte des intérêts sociaux, économiques et culturels des populations riveraines.

Il a ensuite déclaré qu'il existe des opportunités à saisir,



notamment la négociation qui se prépare sur le climat et l'accord qui va se conclure à Copenhague en décembre 2009. Il a souhaité aussi qu'un mécanisme financier intermédiaire soit mis en place à Copenhague, même avant pour appuyer notamment les efforts engagés dans les pays de la sous Région d'Afrique Centrale pour la préservation des forêts du Bassin du Congo

Tout en souhaitant plein succès aux travaux, il a déclaré ouvertes les premières Journées Nationales des Aires Protégées.

TRAVAUX EN PLENIERE

Au total, 11 thèmes axés sur la problématique des aires protégées et de leur financement ont été présentés. Il s'agit notamment de :

- Le RAPAC et les aires protégées en Afrique Centrale par **Claude Etienne MASSIMBA**, Administrateur du RAPAC, DFAP
 - Etat des lieux des aires protégées du Congo par **Constantin MBESSA**, Directeur du Projet de l'Agence de la Faune et des Aires Protégées
 - Importance économique, sociale et environnementale des aires protégées par **Lambert Frédéric BOCKANDZA PACO**, Coordonnateur National de l'Accord de Lusaka
 - Modèle réussi de gestion d'une aire protégée en Afrique : Exemple Krugger National ParK par **Constantin MBESSA** et **Jean Claude HYEMANS**, Régisseur du Projet de Valorisation des Aires Protégées du Congo
 - Besoins et mécanismes de financement durable des aires protégées au Congo par **Jean Claude HYEMANS**, Régisseur du Projet de Valorisation des Aires Protégées du Congo
 - Contribution de l'Etat au financement des aires protégées nationales par **Alphonse LOULENDO**, Economiste chercheur, Direction Générale de l'Economie Ministère du Plan
 - Etablissement d'un parc géologique autour des gorges de Diosso et de Tchissanga sur le littoral congolais Projets Sociaux en périphérie du Parc National de Conkouati Douli par Représentant des sociétés pétrolières : **CONGOREP, CMS-NOMECO, PERENCO, E&P CONGO**
 - Mécanisme de financement des aires protégées : participation et rôle de WCS dans les activités de conservation et de gestion aires protégées au Congo par **Jérôme MOKOKO IKONGA** Directeur Général Adjoint du Programme-WCS Congo
- Financement des activités de conservation et de développement humain durable en périphérie d'une aire protégée (PNNN) au Congo : Expérience de la CIB par **Jean Michel NGONGO**, Coordonnateur adjoint de la Cellule d'Aménagement de CIB (société forestière)
- Valorisation des aires protégées par l'écotourisme et les activités génératrices de revenus (politique du Ministère en charge du Tourisme dans le cadre du développement économique, vision et perspectives) par **YEMBET-KIMBAMBA**, Directeur du Tourisme

RECOMMANDATIONS

- 1 La mise place d'un groupe de travail interministériel impliquant les ministères de l'Economie, des Finances et du Budget, du Plan, du Tourisme, de l'Economie Forestière et de l'Environnement en vue de l'élaboration du projet de programme intégré des aires protégées au Congo ;
- 2 L'institutionnalisation de la tenue chaque année des journées nationales des aires protégées ;
- 3 Le renforcement des relations de collaboration entre les sociétés pétrolières et les administrations du Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement dans le programme de conservation et la gestion durable de la biodiversité ;
- 4 Le financement des activités de conservation de la biodiversité par la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) ;
- 5 Le renforcement des capacités des conservateurs à la maîtrise des procédures et mécanismes de financement des bailleurs et donateurs ;
- 6 L'augmentation du quota des éco-gardes dans le recrutement à la fonction publique en tenant compte des besoins réels de chaque aire protégée ;
- 7 Le renforcement des partenariats pour la conservation et la valorisation des aires ;
- 8 L'accélération du processus de création de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées.

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale R.C.A: Salle des Conférences Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. Du 19 au 20 Juin 2009

La RCA disposant d'un réseau d'Aires Protégées qui couvre une superficie d'environ 70.000 km², soit plus de 11% de son territoire, fait partie intégrante du RAPAC.

La cérémonie d'ouverture a été parrainée par son Excellence Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, en présence de son collègue de l'Environnement et de l'Ecologie, son Excellence François NAOUEYAMA, entourés des directeurs de cabinet.

Trois allocutions ont été prononcées respectivement par Monsieur Gustave DOUNGOUBE, Président du Comité d'Organisation et Jean-Baptiste MAMANG KANGA, Administrateur du Réseau des Aires Protégées d'Afrique



Centrale (RAPAC) et le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.

Les journées des Aires Protégées se sont déroulées dans un climat fortement interactif et participatif. Le programme étant conçu de manière à garantir le maximum de participation de tous les intervenants et comprenait des séances d'exposé, de débats, de travaux en commission et la plénière par la lecture de rapport de chaque commission et ceci sous la houlette d'un présidium mis en place pour la circonstance.

DEROULEMENT des TRAVAUX

Quatre exposés ont été faits au cours de la première journée :

- Thème 1** : Etat des lieux des Aires Protégées de la République Centrafricaine, par **Monsieur Barthélémy DIPAPOUNDJI**, cadre du ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.
- Thème 2** : Les Activités de la composante ECOFAC-ZCV, par **Monsieur Philippe BOUCHE**, Chef du site ECOFAC- ZCV
- Thème 3** : Les Activités d'ECOFAC-NGOTTO, par **Monsieur Ockléfort FIONGAI**, directeur du site ECOFAC-NGOTTO.
- Thème 4** : Les Activités du Complexe des Aires Protégées de DZANGA-SANGHA, une des aires protégées pilotes du RAPAC, par **Monsieur Josué NAMBAMA**, Conservateur naturel du Parc DZANGA-SANGHA.

RECOMMANDATIONS

- La promulgation d'une loi instituant le statut particulier du corps des Eaux et Forêts ;
 - La mise en place, dans un délai raisonnable, d'une commission interministérielle et la Société civile ;
 - L'interdiction de la transhumance dans les Aires Protégées en général et particulier dans le parc Manovo –Gonda-Saint- Floris.
 - La création d'un centre national de formation des Gardes forestiers ;
 - La création des fermes à gibier ;
 - L'accélération de la procédure de relecture du Code de Protection de la faune ;
 - L'implication des populations riveraines des AP dans la gestion de leurs propres ressources ;
 - La valorisation des principaux PFNL.
- Au RAPAC et aux autres partenaires du développement :
- La recherche et/ou le financement des activités alternatives à la chasse et autres pratiques nuisibles ;
 - L'appui à la création des fermes à gibier.

Les résultats de ces journées révèlent deux cas de figure de la conservation des AP en République Centrafricaine, suivant deux répartitions géographiques distinctes.

L'une au Nord disposant d'énormes potentialités touristiques capables de générer des ressources financières nécessaires pour sa survie souffre des affres de la transhumance liées au braconnage étranger et est menacée de disparition.

L'autre au sud-ouest avec peu de contraintes mais avec un lendemain prometteur. Les JAP qui viennent de se tenir sont une chance pour sauvegarder les AP de la RCA pourvu que toutes les parties prenantes fassent une bonne lecture des recommandations dans le strict respect de leurs attributions.

Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale SAO TOME ET PRINCIPE : 5 - 6 Juin 2009

Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale	Rép.Démocratique de Sao Tome et Principe	Parc Naturel "Obô" de Sao Tomé et Principe	Union Européenne	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
				

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de l'Administrateur National du RAPAC pour Sao Tomé et Principe, Mr. Salvador Sousa Pontes, la lecture du discours du Président du RAPAC, le discours du Représentant de la Ministre des Ressources Naturelles, de l'Énergie et de l'Environnement, Mr. Herculano Loy Heng et la visite des Stands d'exposition JAPN 2009. En raison des impératifs de calendriers, le Premier Ministre chef du gouvernement n'a pu effectuer le déplacement. Dans son mot aux participants, l'Administrateur National du RAPAC - STP, également Cadre de la Direction générale de l'Environnement, est revenu sur le rôle indispensable et d'orientation des plans d'aménagement dans la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, notamment dans les aires protégées. Il a dans le même temps souligné l'insuffisance des moyens financiers et matériels alloués à la gestion des Parcs Naturels Obô et d'autres aires protégées du pays. L'Administrateur National a par la suite annoncé le thème de ces JAP qui est : « Le financement des activités de conservation et de développement humain à l'intérieur et en périphérie des Aires Protégées d'Afrique Centrale ».

Ce thème a-t-il insisté, a pour finalité la maîtrise des procédures et mécanismes de mobilisation et de gestion des fonds pour améliorer et garantir l'efficacité de la gestion des AP du Pays et de la sous région.

Il est ensuite revenu sur le cadrage des journées nationales des aires protégées de STP organisées avec l'appui du RAPAC, en collaboration avec la COMIFAC, l'Union Européenne, la CEEAC et d'autres secteurs au niveau national

comme : Autarquies Districtal de Agua-Grade, ECOFAC 4, Banque Equador, Rent Car, DCNSQA/DGA et l'Ong-MARAPA.

Le Représentant de la Ministre des Ressources Naturelles, de l'Énergie et de l'Environnement a dans son allocution d'abord remercié les participants pour s'être mobilisés à l'occasion de ces JNAP. Il a ensuite adressé toute la gratitude du gouvernement à tous les Organismes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette rencontre. Un hommage particulier a été rendu au RAPAC qui déploie d'énormes efforts pour la conservation de la biodiversité et le développement des aires protégées et pour son engagement dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Il a enfin

invité les participants à formuler des recommandations pertinentes et à l'identifier les actions concrètes capables d'améliorer de manière significative la gestion de nos aires protégées.

Après une photo de famille, la délégation ministérielle et les participants ont visité les stands d'exposition de la Première Journée National des Aires Protégées, organisé par RAPAC, avec la collaboration de MARAPA, Flores Speciosas, Artisans d'écaillés, Sculpteurs des bois, les producteurs Agricoles de Boa Esperança et Abade, que a été animé par le Groupe Culturel « Belezinha », dans le Salon de UCLLA au Parque Populaire de la Capital du Pays.



DEROULEMENT des TRAVAUX

Les travaux en atelier ont porté sur les quatre (4) thématiques principales suivantes : information générale sur RAPAC, les financements, conservation et la gestion des aires protégées et l'approche communautaire.

Information Général sur le fonctionnement de RAPAC

Le Dimensionnement Structurel du RAPAC au niveau National et Sous-Régional par **Mr. Salvador Sousa Pontes**, Administrateur RAPAC – STP.

Conservation

Zone Côtière et Maritime à Sao Tome et Principe « La Richesse, les Problématiques et Perspectives » par **Mr. Manuel Jorge Carvalho Rio**, Représentant du Comité Scientifique de RAPAC/ECOFAC - STP.

Financement

Le Manuel de Subvention et Recherche de Financement pour le « PAP » Programme d'Appui aux Actions Pilotes des Aires protégées, par **Mr. Salvador Sousa Pontes**, Administrateur RAPAC – STP.

Approche communautaire.

Le Plan d'Aménagement (PdM) du Parque Naturel Obô de Sao Tomé et Principe, la problématique et contribution des populations autour de la périphérie des aires protégées, par **Mr. Horacio Cravid**, Directeur du Parque de Sao Tomé.

Le Plan de Gestion (PdG) du Parque Naturel « Obô » de Sao Tomé par **Mr. Horacio Cravid**, Directeur du Parque de Sao Tomé.

RECOMMANDATIONS

Nécessité d'une demande locale, régionale et internationale de conservation et développement des secteurs marines protégées, pour préserver les risques et promouvoir un développement soutenable des ressources marines.

Mise en œuvre des Filons Artificiels comme instrument pour la gestion de la disponibilité et l'accessibilité aux ressources marines, en protégeant et en restaurant ces écosystèmes ;

Interdire toutes les pratiques illégales et destructives de la pêche, en favorisant et en soutenant la pêche sélective et responsable ;

Etablir et mettre en oeuvre une gestion ajustée entre les auteurs (pêcheurs, administration, ONG, auteurs privés touristiques) ;

Elaborer des règlements et promouvoir des actions en matière de pêche, activités récréatives et développer la recherche scientifique sur les tortues marines, les baleines, les dauphins et toute la faune et la flore terrestre et marine;

Le Plan devra prévoir les mesures de surveillance des résultats obtenus et chercher les sources potentielles de financement à travers : OGE, les Partenaires de coopération, Fondations privées, Partenaires du secteur privé et Fonds propres ;

Finalement, les participants ont salué cette initiative d'instauration des journées nationales des aires protégées et ont exprimé leur gratitude au RAPAC pour l'appui à l'organisation des dites journées.



Journées Nationales des Aires Protégées d'Afrique Centrale

Guinée Equatoriale : Centre Culturel Espagnol de BATA, du 15 au 18 Juin

La journée nationale des Aires Protégées en Guinée Equatoriale a été célébrée du 15 au 18 juin au Centre Culturel Espagnol de Bata.

Elle a vu la participation des membres du Comité consultatif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), des responsables du Ministère de

l'Agriculture, des forêts et des pêches, ceux du Ministère de l'Environnement, des Spécialistes et un public venu nombreux pour le lancement des activités.

Intervenant au nom du Président du RAPAC, l'Administrateur du RAPAC en Guinée Equatoriale, le Directeur Général de INDEFOR, Dona Francisca ENEME EFUA a souhaité la bienvenue aux participants et a ensuite donné lecture du message du Président du RAPAC.

Il a par ailleurs indiqué que ces journées nationales sont

organisées pour la première fois dans les pays membres du RAPAC et que leur célébration se fera désormais chaque année aux mêmes dates. Il a enfin demandé instamment à tous de prendre conscience de l'importance des aires protégées pour nos pays en particulier et du monde entier en général.

Après l'allocution de l'administrateur RAPAC en Guinée Equatoriale, le Directeur Général de l'Environnement qui représentait le ministre, s'est réjoui des efforts du gouvernement équato-guinéen en matière de conservation de nos écosystèmes. Ces efforts se sont traduits, dit-il, par la ratification et la signature des conventions régionales et internationales. Il a enfin procédé à l'ouverture officielle des travaux au nom du Président Obiang NGUEMA MBASOGO.



Dona Francisca ENEME EFUA

TRAVAUX EN PLENIERE

Au total quatre thèmes ont été débattus par les différents participants :

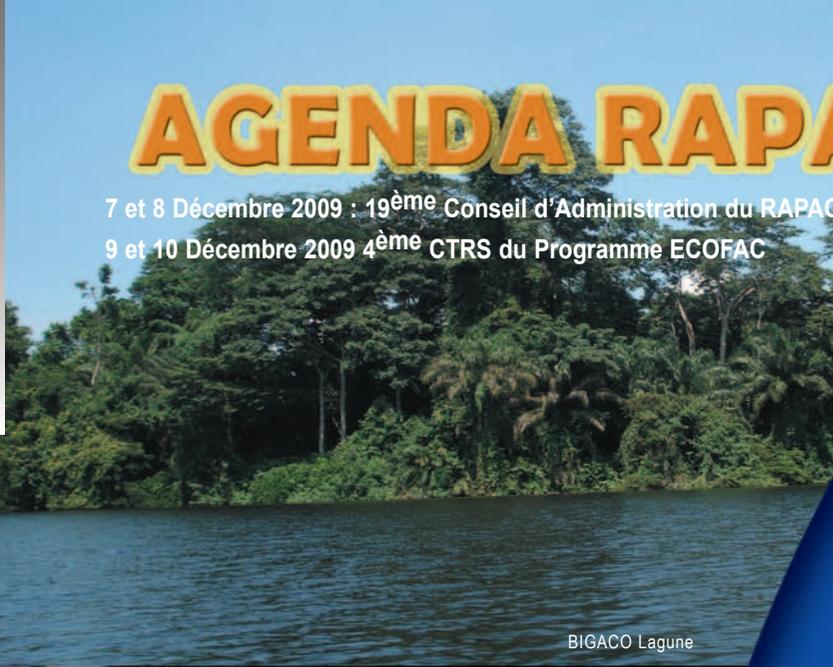
1. Sensibilisation de la population, une alternative viable pour la conservation de la biodiversité, par **Ernesto NGUEMA**
2. L'importance des Aires Protégées pour le changement climatique, par **Paul ESONO ESONO**, ingénieur, Tec Forest
3. Education environnementale et les corridors biologiques, par **Doña Angeles MANG** Eng Tech Foresterie.
4. Les efforts du gouvernement et des organismes internationaux et sous-régionaux dans la conservation des forêts, par **R. Mituy Abaga** ingénieur en foresterie, directeur adjoint d'INDEFOR.

Outre le concours de dessin destiné aux étudiants des écoles de l'environnement, les JAP de la Guinée Equatoriale ont été marquées par l'organisation d'une grande table ronde sous le thème : «Financement durable des activités de conservation et le développement humain dans et autour de la périphérie des aires protégées en Afrique centrale». On notera la participation effective de tous les acteurs aux débats.

Les journées nationales des Aires Protégées en Guinée Equatoriale se sont achevées par l'organisation de plusieurs autres manifestations, dont un match de football et suivie par une collation à l'honneur des acteurs de la conservation et du gouvernement équato-guinéen.

AGENDA RAPAC

7 et 8 Décembre 2009 : 19^{ème} Conseil d'Administration du RAPAC à Brazzaville.
9 et 10 Décembre 2009 4^{ème} CTRS du Programme ECOFAC



BIGACO Lagune



Mangue sauvage - TRIDOM



Anti Braconnage TNS

* Directeur de la Publication
Brice NDONG

* Coordination Générale
Florence PALLA / RAPAC

* Reporters
- **Brice NDONG**
- **Colince Aimé NGUIMABOU**
- **Florence PALLA**
- **Hieronyme Paul Emile MESSI**

* Collaboration Editoriale
- **Didier NILS (UE / GABON)**
- **Stephan COCCO (UE / GABON)**
- **Félicien BOULENDE (ECOFAC)**
- **Jean Michel SIONNEAU (ECOFAC)**
- **Omer NTOUGOU (ANPN)**
- **Administrateurs RAPAC (RDC, Congo, Cameroun, Guinée Equatoriale, RCA, Sao Tome et Principe)**

* Crédit Photos
- **Coopération Internationale**
- **UE / GABON**
- **ECOFAC / RAPAC / CAWHFI**
- **Administrateurs RAPAC (RDC, Cameroun, Guinée Equatoriale, RCA, Congo et Sao Tome et Principe)**

* Nos remerciements à tous ceux qui, par leurs articles, ont contribué à cette édition

* Maquette PAO
Apollinaire NGOWET

* IMPRESSION
MULTIPRESS
3000 exemplaires

Imprimé grâce au soutien financier de la Commission Européenne

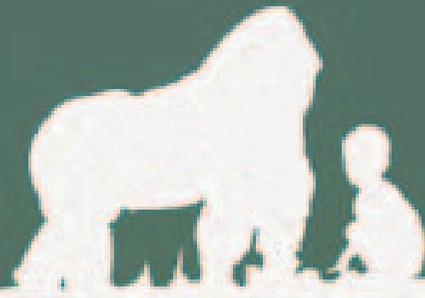
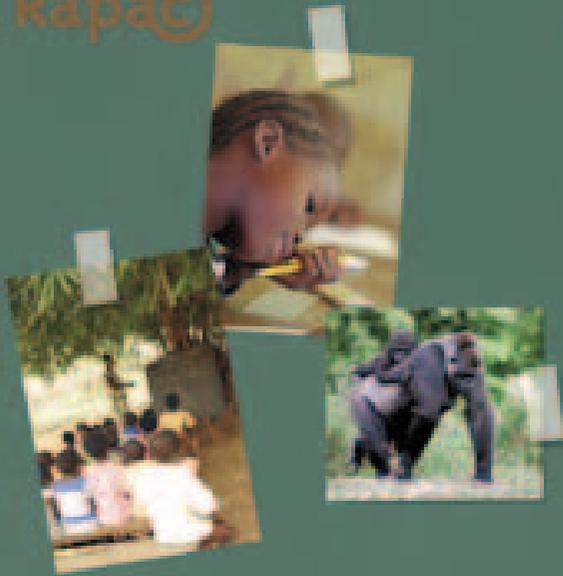


* **COOPERATION INTERNATIONALE MAGAZINE EDITIONS CIM**

B.P. 13556 - LIBREVILLE (GABON)
GSM (241) 07 89 64 00 / 06 41 34 00 / Fixe : 20 86 79
9, Rue des Tounelles 77500 Chelles France
e-mail : info@cooperation-internationale.com
Site web : www.cooperation-internationale.com



A l'occasion de l'année du Gorille le Rapac organise



RACONTE-MOI LE GORILLE

LE 16 DECEMBRE
2009

au complexe sportif de l'OPT

Événement pour la clôture de la tournée de la malle pédagogique « Grands Singes » 2009

- JEU CONCOURS :
du 16 Octobre au 30 Novembre
- FORMATION DES ANIMATEURS :
du 19 au 23 octobre
- CARAVANE SCOLAIRE :
du 2 au 28 novembre
- SIDE-EVENT DE CLÔTURE :
le 16 décembre à l'OPT

